

**COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR
L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

RAPPORT ANNUEL

**ADDITIF CORRESPONDANT À LA DEUXIÈME PARTIE
DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION
(1^{er} - 4 septembre 2003)**

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2003**

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL

ADDITIF CORRESPONDANT À LA DEUXIÈME PARTIE
DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION
(1^{er} - 4 septembre 2003)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2003

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES
New York, 2003

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/2003/39/Add.1
E/ESCAP/1298/Add.1

ISSN: 0252 - 2284
ISBN: 92-1-880038-8

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations		(iii)
Introduction.....	1	1
<i>Chapitre</i>		
I. RÉSOLUTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL		1
II. CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION (DEUXIÈME PARTIE)	2-317	2
A. Participation et organisation des travaux	2-14	2
B. Ordre du jour	15	3
C. Compte rendu des travaux	16-317	3
Déclaration du Secrétaire exécutif de la CESAP	18-20	4
Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	21-28	4
Allocution d'ouverture du Vice-Premier Ministre thaïlandais.....	29-45	4
Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP	46-96	6
Déclaration de politique générale du Secrétaire exécutif.....	46-57	6
Incidences de l'évolution économique et sociale récente.....	58-77	8
Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida dans les activités visant à répondre aux besoins de la région.....	78-96	10
Questions de gestion	97-141	12
Application de la résolution 58/1 de la Commission relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission	97-106	12
Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	107-114	12
Résultat de l'évaluation des institutions régionales et du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique.....	115-141	13
Thème de la soixantième session de la Commission.....	142-144	16
Questions et faits émergents au niveau régional.....	145-257	16
Réduction de la pauvreté	145-165	16
Gestion de la mondialisation	166-243	18
Rapport du Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale sur sa quatorzième session.....	169	19
Rapport du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel sur sa quatrième session.....	170-191	19
Rapport du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles sur sa quatrième session	192-208	21
Questions et faits nouveaux au niveau régional.....	209-236	22
Rapport sur le Centre Asie-Pacifique du génie et de la machine agricoles	237-243	25
Problèmes sociaux émergents.....	244-257	26
Rapport de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	245-246	26
Approche du développement social fondée sur le respect des droits	247-252	26

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Stratégie de mise en œuvre de Shanghai	253-254	27
Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour la clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002)	255-257	27
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement	258-264	27
Rapport des organismes intergouvernementaux régionaux	265-287	28
Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique	265-270	28
Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.....	271-274	28
Commission du Mékong.....	275-278	29
Comité des typhons.....	279-282	30
Groupe d'experts en cyclones tropicaux	283-287	30
Table ronde ministérielle	288-317	31
VIH/sida	288-310	31
Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement	311-317	33
III. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION LORS DE LA DEUXIÈME PARTIE DE SA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION		35
59/1. Suite donnée au niveau régional à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida		35
59/2. Renforcement de la protection sociale dans la région de l'Asie et du Pacifique		37
59/3. Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique durant la Décennie pour les handicapés (2003-2012)		38
59/4. Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010.....		39
<i>Annexes</i>		
I. État des incidences sur le budget-programme des mesures et propositions de la Commission		41
II. Documents présentés à la Commission au cours de la deuxième partie de la session (classés par point de l'ordre du jour).....		42

ABRÉVIATIONS

ADPIC	aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
APD	aide publique au développement
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BA5D	Banque asiatique de développement
BO	budget ordinaire
CAOCEP	Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique
CAPGMA	Centre Asie-Pacifique du génie et de la machine agricoles
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CCPM	Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est
CCRP	Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
CEE	Commission économique pour l'Europe
CERECS	Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique
FMI	Fonds monétaire international
HB	extrabudgétaire
IED	investissement(s) étranger(s) direct(s)
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SRAS	syndrome respiratoire aigu sévère
TI	technologies de l'information
TIC	technologies de l'information et de la communication
VIH/sida	virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

Introduction

1. On se souviendra que, par suite de l'épidémie de SRAS, la cinquante-neuvième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a été divisée en deux parties. La première s'est tenue les 24 et 25 avril 2003. Le rapport de cette première partie figure dans le document E/2003/39 (E/ESCAP/1298). La deuxième partie s'est tenue du 1^{er} au 4 septembre 2003. Le rapport de la deuxième partie a été adopté par la Commission à l'unanimité, lors de la dernière séance plénière tenue le 4 septembre 2003. Le présent rapport est publié en tant qu'additif au rapport de la première partie de la session.

Chapitre I

RÉSOLUTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

- 59/1. Suite donnée au niveau régional à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida
- 59/2. Renforcement de la protection sociale dans la région de l'Asie et du Pacifique
- 59/3. Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique durant la Décennie pour les handicapés (2003-2012)
- 59/4. Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010

Chapitre II

CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION (DEUXIÈME PARTIE)

A. Participation et organisation des travaux

2. La deuxième partie de la cinquante-neuvième session de la Commission s'est tenue au Centre de conférence des Nations Unies, à Bangkok, du 1^{er} au 4 septembre 2003. La session comprenait les séances plénières et celles de deux comités plénières et d'un groupe de travail des projets de résolution qui se sont tenues parallèlement.

3. Les membres et membres associés suivants étaient représentés:

Australie	Ouzbékistan
Azerbaïdjan	Pakistan
Bangladesh	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bhoutan	Palaos
Brunéi Darussalam	Pays-Bas
Cambodge	Philippines
Chine	République de Corée
États-Unis d'Amérique	République démocratique
Fédération de Russie	populaire lao
Fidji	République populaire
France	démocratique de Corée
Inde	Royaume-Uni de Grande-
Indonésie	Bretagne et d'Irlande
Iran (République	du Nord
islamique d')	Samoa
Iles Salomon	Singapour
Japon	Sri Lanka
Kazakhstan	Thaïlande
Kiribati	Tonga
Malaisie	Turquie
Maldives	Vanuatu
Micronésie (États	Viet Nam
fédérés de)	Hong Kong (Chine)
Mongolie	Macao (Chine)
Myanmar	Nioué
Népal	Polynésie française
Nouvelle-Zélande	

4. Ont participé à la session, en vertu de l'article 3 du règlement intérieur de la Commission, des représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Botswana, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Hongrie, Italie, Mexique, Nigéria, Pérou, Roumanie, Slovaquie et Suisse. Y ont également participé des représentants du Saint-Siège.

5. Les organismes des Nations Unies énumérés ci-après étaient représentés: Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues

et la prévention du crime, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Des responsables du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et du Bureau des commissions régionales à New York étaient également présents.

6. Des représentants des institutions spécialisées suivantes ont participé aux travaux à titre consultatif: Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du Travail, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la santé, Union internationale des télécommunications et Union postale universelle.

7. Étaient en outre représentées à titre d'observateurs les organisations intergouvernementales suivantes: Banque asiatique de développement, Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique, Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique, Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, Commission européenne, Commission du Mékong, Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique, Organisation asiatique de productivité, Organisation internationale pour les migrations, Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud, Secrétariat du Comité des typhons, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Secrétariat du Plan de Colombo, Société asiatique de réassurance, Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, Union asiatique de compensation, Union postale de l'Asie et du Pacifique.

8. Les organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut consultatif général, étaient présentes à titre d'observateurs: Congrès du monde islamique, Conseil international de l'action sociale, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Fédération internationale de la vieillesse, Fédération internationale pour la planification familiale, Fédération mondiale des anciens combattants, Fédération syndicale mondiale, Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement, Ligue islamique mondiale, Mouvement international ATD Quart Monde, Zonta international; ainsi que les organisations suivantes, dotées du statut consultatif spécial: Association du transport aérien international,

Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Communauté internationale Baha'ie, Conseil de la population, Organisation internationale des handicapés; et l'organisation suivante inscrite sur la liste: Union internationale des chemins de fer.

9. Des représentants de l'Agence japonaise de coopération internationale, de l'Association des autorités portuaires de l'ASEAN, du Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de l'Institut asiatique du développement rural, de la Pakistan Christian Peace Foundation ont également participé à la session.

10. La liste des participants porte la cote ESCAP(LIX)/INF.1/Add.1/Rev.1.

11. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a élu Tan Sri Bernard Giluk Dompok (Malaisie) président de la deuxième partie de la cinquante-neuvième session.

12. Suivant la pratique établie, la Commission a décidé d'élire vice-présidents les chefs de délégation suivants: S.E. M. Shamsaddin Khanbabayev (Azerbaïdjan), S.E. M. Ou Orhat (Cambodge), S.E. M. Shen Guofang (Chine), M. Solomoni Naivalu (Fidji), S.E. M. S.B. Mookherjee (Inde), S.E. M. Achmad Sujudi (Indonésie), S.E. M. Mohammad Reza Vaezmahdavi (République islamique d'Iran), S.E. M. Eisuke Hinode (Japon), S.E. M. Phongsavath Boupcha (République démocratique populaire lao), S.E. M. Ibrahim Hussain Zaki (Maldives), S.E. M^{me} Natsag Udval (Mongolie), S.E. U Soe Tha (Myanmar), S.E. M. Shankar Prasad Sharma (Népal), S.E. M. Waqar Masood Khan (Pakistan), S.E. M. Antonio S. Lopez (Philippines), S.E. M. Sajith Premadasa (Sri Lanka), S.E. M. Surakiart Sathirathai (Thaïlande), M. Raphael Worwor (Vanuatu) et S.E. M. Dao Viet Trung (Viet Nam).

13. Le Comité plénier I a élu M^{me} Noumea Simi (Samoa) présidente et M^{me} Sumaira K. Aslam (Pakistan) et M. Soodsakorn Putho (Thaïlande) vice-présidents. Le Comité plénier II a élu M. Bayazid Mardookhi (République islamique d'Iran), S.E. M^{me} Adi Litia Samanunu Qalireia Talakuli Cakobau (Fidji) et M. Joseph Yun (États-Unis d'Amérique) vice-présidents.

14. La Commission a aussi constitué un Groupe de travail des projets de résolution, sous la présidence de M. Ashok Sajjanhar (Inde), pour examiner les projets de résolution soumis durant la session. Madame Maria Lourdes V. Ramiro Lopez (Philippines) et M. Mikhail E. Savostiyarov (Fédération de Russie) ont été élus vice-présidents du Groupe de travail.

B. Ordre du jour

15. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session:
 - a) Allocutions d'ouverture;

- b) Élection du bureau;
- c) Adoption de l'ordre du jour.

2. Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP:

- a) Incidences de l'évolution économique et sociale récente;
- b) Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région.

3. Questions de gestion:

- a) Application de la résolution 58/1 de la Commission relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission;
- b) Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission;
- c) Résultat de l'évaluation des institutions régionales et du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique.

4. Thème de la soixantième session de la Commission.

5. Questions et faits émergents au niveau régional:

- a) Réduction de la pauvreté;
- b) Gestion de la mondialisation;
- c) Problèmes sociaux émergents.

6. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement.

7. Rapports des organismes intergouvernementaux régionaux.

8. Questions diverses.

9. Adoption du rapport de la Commission.

C. Compte rendu des travaux

16. La session a été déclarée ouverte par le Président par intérim de la cinquante-huitième session, M. Shankar Prasad Sharma (Népal). Le Secrétaire exécutif de la CESAP a prononcé une allocution suivie de la diffusion d'un message vidéo du Secrétaire général. Le Vice-Premier Ministre thaïlandais, M. Korn Dabbaransi, a prononcé l'allocution d'ouverture.

17. M. Festus G. Mogae, Président de la République du Botswana et M^{me} Nafis Sadik, Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour le VIH/sida en Asie, étaient présents. Ils ont prononcé les discours introductifs lors de la Table ronde ministérielle sur le VIH/sida, le 2 septembre 2003.

Déclaration du Secrétaire exécutif de la CESAP

18. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue aux participants. Il a remercié le Vice-Premier Ministre thaïlandais d'être venu ouvrir la session et de réaffirmer ainsi l'attachement de son pays aux buts et aux idéaux des Nations Unies et au rôle de la CESAP dans la promotion d'un développement économique durable et de l'équité sociale dans la région.

19. Il a noté qu'à sa session de fond, en juillet 2003, le Conseil économique et social avait approuvé l'admission du Timor-Leste en qualité de membre à part entière de la Commission. Avec l'entrée du Timor-Leste, la Commission comptait désormais 53 membres et 9 membres associés.

20. Il s'est dit convaincu qu'avec le soutien vigoureux et la coopération étroite de tous les États membres, la Commission serait à même de faire face aux défis nombreux et redoutables à venir.

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

21. Dans son message, le Secrétaire général a constaté qu'au cours des dernières décennies plus de gens avaient échappé à la pauvreté en Asie et dans le Pacifique que partout ailleurs dans le monde et que jamais auparavant. La région de la CESAP avait fait plus que toute autre région pour que la mondialisation joue en sa faveur.

22. Ces progrès avaient impressionné le monde entier et il fallait les apprécier, s'attacher avec soin à les préserver et, par-dessus tout, éviter que la menace grandissante que représentait le VIH/sida ne les compromette.

23. La région comptait maintenant plus de 8 millions de personnes vivant avec le VIH/sida et leur nombre allait en s'accroissant rapidement. Certaines zones combattaient l'épidémie depuis bien plus d'une décennie mais elle s'étendait à présent à presque tous les recoins de la région.

24. S'il n'était pas enrayé, le sida allait non seulement ravager des millions de vies mais aussi imposer un fardeau énorme aux systèmes de santé de la région et absorber des ressources dont le développement social et économique avait cruellement besoin.

25. La lutte contre le VIH/sida réclamait une vigilance et des innovations constantes. L'expérience accumulée ailleurs indiquait que sa propagation ne pouvait être endiguée que là où tous les secteurs de la société et toutes les branches de l'administration publique lui opposaient une riposte coordonnée. L'esprit de décision était requis à tous les échelons.

26. En tant que représentants des gouvernements de la région, les membres de la Commission pouvaient faire de cela une réalité. C'était une responsabilité vitale.

27. Un des objectifs de développement du Millénaire pour le développement, approuvés par les gouvernements du monde entier, était de stopper la propagation du VIH/sida et de commencer à inverser la tendance actuelle partout dans le monde d'ici à 2015. Étant donné qu'elle représentait la région la plus étendue et la plus peuplée du monde, la Commission avait un rôle déterminant à jouer dans la réalisation de cet objectif. Il n'y avait pas de temps à perdre.

28. Le Secrétaire général a félicité la CESAP d'avoir choisi d'axer la session en cours sur le VIH/sida. Le défi était certes terrifiant, mais la maladie pouvait être vaincue à force d'énergie et d'imagination.

Allocution d'ouverture du Vice-Premier Ministre thaïlandais

29. Le Vice-Premier Ministre thaïlandais a accueilli chaleureusement tous les participants et leur a souhaité un agréable séjour en Thaïlande, dont la capitale, Bangkok, était le siège de la CESAP depuis plus de cinquante ans.

30. Au nom du Gouvernement thaïlandais, il a souhaité la bienvenue au Timor-Leste, devenu le cinquante-troisième membre de la CESAP, et s'est déclaré convaincu que sa présence contribuerait à renforcer le rôle de la Commission en tant que principale instance de développement économique et social dans la région de l'Asie et du Pacifique.

31. La Thaïlande était particulièrement fière d'héberger le siège de la CESAP, qui œuvrait à présent en faveur de plus de 3,5 milliards de personnes, soit plus de 60% de la population mondiale. En tant qu'unique instance intergouvernementale couvrant l'ensemble de la région, la CESAP contribuait à titre de catalyseur au développement social et économique à long terme depuis plus de cinq décennies, les deux dernières ayant été marquées par des progrès substantiels. Outre le recul de la pauvreté, des améliorations avaient été constatées dans d'autres domaines comme les soins de santé, l'éducation, l'infrastructure de base et l'égalité des sexes. De surcroît, dans l'année écoulée, la plupart des économies de la région de l'Asie et du Pacifique avait affiché une vitalité surprenante malgré la faiblesse persistante de l'économie mondiale.

32. Il pourrait en aller autrement pour l'année en cours. Même s'il n'apparaissait pas encore clairement à quel point la guerre en Iraq et la propagation du SRAS étaient susceptibles de nuire à la croissance, leurs répercussions sur les principales branches d'activité de la région, en particulier le tourisme, étaient néfastes. La manifestation la plus évidente en était que la Commission avait dû organiser une deuxième partie de sa session, plutôt que de tenir cette session comme prévue initialement en avril. L'impact de ces deux événements avait certes pu être maîtrisé en un laps de temps relativement court mais un des enseignements à en tirer était qu'une épidémie mortelle risquait, si elle n'était pas combattue avec un maximum d'efficacité et de rapidité, d'avoir des effets encore plus dangereux pour le monde que ceux d'une guerre.

33. Dans cette perspective, un mécanisme de réponse rapide destiné à faire face à une poussée de maladie infectieuse constituait une nécessité urgente. L'exercice du droit à l'information était critique en temps de crise. Les gens ne devaient pas être laissés dans le doute: le public avait besoin d'être informé des faits nouveaux les plus récents tout en sachant que des mesures adaptées étaient en place afin de ne laisser aucune place à la panique. Telle était exactement la démarche que le Gouvernement thaïlandais avait suivie pour faire face à la récente crise suscitée par le SRAS. La stratégie consistant à tenir le public régulièrement informé des faits concernant la gravité de la maladie et des mesures mises en œuvre par le Gouvernement en vue de la maîtriser avait été un succès pour la Thaïlande. La confiance de la population avait également été gagnée grâce aux mesures prises de concert avec d'autres pays. La Thaïlande avait, par exemple, accueilli la Réunion spéciale de dirigeants de l'ASEAN et de la Chine sur le SRAS en avril 2003 et la Réunion des ministres de la santé de l'APEC sur le SRAS en juin. Ces réunions avaient débouché sur un consensus quant à la nécessité d'un mécanisme régional pour empêcher de telles épidémies ou d'autres crises à l'avenir. En l'absence des informations fiables indispensables pour donner une alerte précoce et renforcer la confiance de la population, un pareil mécanisme ne serait guère utile aux pays de la région.

34. Les objectifs du Millénaire pour le développement adoptés par les Nations Unies avaient fixé une norme en matière de développement humain dans le monde et constituaient une réaffirmation que l'économique et le social – qu'il s'agisse de l'élimination de la pauvreté, de la lutte contre le VIH/sida ou de la préservation de l'environnement – constituaient les deux faces d'une même pièce. Les deux étaient indispensables au bien-être durable de la communauté mondiale. Les priorités consacrées par les objectifs du Millénaire pour le développement étaient le reflet de celles régissant la stratégie de développement de la Thaïlande, qui avait pour objet de favoriser une croissance durable et l'égalité sociale grâce à l'autonomisation des individus, en renforçant la société en partant de la base. En fait, la Thaïlande était l'un des pays qui avaient proposé un nouveau concept, «les ODM-plus», tendant à faire de ces objectifs non pas le but ultime mais plutôt une condition du développement. La Thaïlande était persuadée qu'elle pouvait atteindre et dépasser les objectifs du Millénaire d'ici à 2015.

35. La CESAP jouait un rôle important dans le renforcement de la capacité des pays de la région à relever les défis de la mondialisation. C'est collectivement qu'il fallait faire face à ces défis en vue d'accélérer le développement du point de vue économique tout en gérant des questions sociales complexes. À cet égard, il fallait saluer les travaux menés par le secrétariat de la CESAP en vue de l'application de la résolution 58/1, du 22 mai 2002, qui avait pour objet de restructurer l'appareil de conférence de la Commission afin de le recentrer sur trois domaines thématiques – réduction de la pauvreté,

gestion de la mondialisation et problèmes sociaux émergents.

36. Il était important que le thème de la session en cours, «Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région», donne l'occasion aux participants de se pencher sur ces préoccupations et de convenir de la manière d'y répondre dans le cadre de la coopération régionale.

37. Le problème du VIH/sida demeurait un des graves sujets de préoccupation des temps modernes. La propagation du VIH/sida était particulièrement alarmante, avec plus de 42 millions de personnes contaminées par ce virus mortel dans le monde, dont 90% vivant dans les pays en développement. Le VIH/sida et les récentes poussées de maladies infectieuses, telles que le SRAS, constituaient des menaces hors normes qui hypothéquaient gravement la sécurité et le développement socioéconomique de l'humanité et avaient des effets dans des domaines tels que les soins de santé, la productivité industrielle et les ressources humaines. Une démarche holistique était nécessaire pour conjurer ces menaces.

38. Les statistiques faisaient apparaître qu'à l'heure actuelle un sur cinq des nouveaux cas d'infection par le VIH enregistrés dans le monde l'étaient dans la région de l'Asie et du Pacifique, laquelle risquait, en l'absence de mesures correctives, de dépasser l'Afrique subsaharienne pour devenir le nouveau foyer principal de la pandémie mondiale de VIH/sida. Il fallait impérativement s'efforcer de conjurer cette menace commune, qui compromettait les perspectives de développement économique et social. La Thaïlande demeurait donc soucieuse, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement, d'endiguer la propagation du VIH/sida et d'éliminer le fléau de la malaria et autres grandes maladies affligeant l'humanité. La Thaïlande était en outre désireuse de coopérer avec les autres pays et de partager son expérience pour combattre le VIH/sida. À cet égard, la Thaïlande allait accueillir la quinzième Conférence internationale sur le sida, en juillet 2004, dans l'espoir que la coopération régionale et internationale visant à prévenir et faire reculer la pandémie de VIH/sida permette de sauver des millions de vies et d'éviter que les progrès économiques et sociaux de la région ne soient réduits à néant.

39. Sur le front économique, l'un des défis auxquels étaient confrontés les pays en développement de la région de la CESAP, dont la Thaïlande, était de préserver l'élan de la reprise économique tout en s'attachant à libéraliser le commerce et à accroître la productivité et la compétitivité. Afin de jeter les bases d'une plus grande stabilité économique et d'une répartition plus équitable des revenus, la Thaïlande avait lancé une politique nouvelle consistant à apporter des ressources aux petites et moyennes entreprises et aux microentreprises. La Thaïlande était en outre soucieuse de bénéficier des avantages de l'économie numérique et de promouvoir une économie basée sur les connaissances. Ces deux thèmes étaient abordés avec rigueur dans diverses instances, notamment l'APEC et le Dialogue pour la coopération en Asie.

40. Depuis octobre 2002, la Thaïlande avait organisé plusieurs réunions au titre de l'APEC dans différentes régions du pays. Le Sommet de l'APEC allait se tenir à Bangkok en octobre 2003. Le thème de ce Sommet, «Dans un monde de différences: un partenariat pour l'avenir», mettait en relief la diversité économique des membres de l'APEC et l'importance d'instaurer un partenariat stratégique mutuellement avantageux à partir de la diversité existante. L'un des sous-thèmes, «Promouvoir la sécurité humaine», reflétait clairement la vision qu'avait la Thaïlande quant à l'importance primordiale de l'intégration des préoccupations tant économiques que sociales dans sa stratégie de développement.

41. Une autre instance régionale était en train de gagner en importance: le Dialogue pour la coopération en Asie, mis en place en juin 2002 pour être un lieu de coopération et de dialogue sur des questions d'intérêt commun comme la lutte contre la pauvreté, les petites et moyennes entreprises, le commerce électronique, la sécurité énergétique, la coopération touristique et financière – propulsant ainsi l'Asie tout entière dans une nouvelle dimension. La Thaïlande avait eu l'honneur d'accueillir la deuxième Réunion ministérielle du Dialogue pour la coopération en Asie à Chiang Mai en juillet 2003. L'un des principaux résultats de cette réunion avait été la création officielle du fonds obligataire asiatique et du marché obligataire asiatique, qui représentaient la nouvelle architecture de la diversité mondiale. Le fonds obligataire asiatique avait pour objet de permettre aux capitaux excédentaires d'un pays asiatique d'aller créer de la richesse dans un autre et de contribuer non seulement à assurer le complet redressement des économies de la région mais aussi à promouvoir l'adoption des meilleures pratiques en vue du développement du marché des capitaux asiatiques. Le marché obligataire asiatique allait en outre bénéficier à des régions extérieures à l'Asie, en constituant, conjointement avec les marchés obligataires d'Europe et des États-Unis le socle d'un marché financier mondial plus équilibré et plus stable.

42. Sur le front intérieur, depuis l'entrée en fonctions de l'actuel gouvernement thaïlandais, voilà plus de deux ans, les besoins et priorités intérieures avaient été soigneusement redéfinis en tablant principalement sur les ressources et les forces internes. La réduction de la pauvreté et le désendettement avaient été inscrits en haut de l'ordre du jour du développement. Le taux de croissance économique de la Thaïlande avait atteint 5,2% en 2002, le plus élevé depuis la crise économique de 1997, ce qui montrait le succès notable de la politique économique à double volet suivie par le gouvernement. Cette politique soulignait d'une part le rôle important que devait être celui du secteur privé dans le commerce et l'investissement tout en mettant l'accent sur sa responsabilité sociale. De l'autre côté, l'économie locale se trouvait stimulée par un certain nombre de programmes appuyés par le gouvernement, tels que la création de fonds villageois, de mécanismes de microcrédit, de plans d'incitation en faveur des PME

ou du projet «un village, un produit». Malgré le SRAS, la croissance allait, selon les prévisions, se situer autour de 5,5 à 6 % en 2003 et s'accompagner d'une situation budgétaire et financière très saine. Le 31 juillet, la Thaïlande avait annoncé le remboursement de la dernière tranche des prêts qu'elle avait contractés auprès du FMI, libérant ainsi le pays de toute obligation à l'égard du FMI deux années avant l'échéance.

43. La croissance du PIB ne suffisait pas à elle seule à accroître le bien-être de la population, en particulier dans les zones rurales. Des efforts étaient donc consacrés à l'amélioration de la prestation de services sociaux de base comme les soins de santé, l'éducation, l'emploi, le crédit, le logement et la sécurité sociale, ainsi qu'à une amplification de la participation des communautés locales au processus de développement. De nouvelles opportunités devaient être créées tout en renforçant l'esprit d'entreprise au niveau des populations locales afin qu'elles deviennent un élément actif de la croissance du pays. La Thaïlande était sûre que son économie reposait sur des fondations solides et stables qui la mettraient sur la voie d'un développement durable. Elle avait la ferme conviction que le problème de la pauvreté pouvait être résolu en six ans.

44. La mondialisation rapide était porteuse de nombreux défis. La nouvelle structure de l'appareil de conférence de la CESAP et de son programme constituait une base solide pour le renforcement du rôle que devait jouer la CESAP dans la promotion du développement durable qui était indispensable à la prospérité et à la paix dans la région et dans le monde. La CESAP avait besoin d'une vision et de directives de la part de ses membres et membres associés quant à la façon de répondre à leurs besoins. Il était nécessaire de coopérer de bonne foi et dans un esprit de partenariat pour atteindre les objectifs du développement durable.

45. Au nom du Gouvernement thaïlandais le Vice-Premier Ministre s'est félicité de l'offre faite par le Gouvernement chinois d'accueillir la soixantième session de la CESAP à Shanghai en 2004.

Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP

Déclaration de politique générale du Secrétaire exécutif

46. Le Secrétaire exécutif a d'abord indiqué que la crise causée par le SRAS était terminée et qu'il était heureux de constater que ses effets négatifs sur les économies de la région se sont limités au deuxième trimestre de l'année 2003. Certes, les pays en développement membres de la CESAP avaient collectivement réussi à dépasser de 2% en 2002 leur taux de croissance de 2001, mais pour ce qui était de maintenir cette performance dans les prochains mois certains facteurs importants devaient être pris en compte: il y avait tout d'abord les suites de la guerre en Iraq qui se traduisaient par une certaine instabilité des marchés de l'énergie; il y avait ensuite les tensions politiques actuelles; et enfin le danger constant d'un attentat terroriste de grande ampleur.

47. Le Secrétaire exécutif a informé la Commission que l'action de la CESAP se concentrait sur trois domaines thématiques clefs: la réduction de la pauvreté, la gestion de la mondialisation et le traitement des problèmes sociaux émergents. Ces thèmes constituaient un fondement conceptuel qui permettait au secrétariat de prendre en compte systématiquement les préoccupations économiques et sociales pour répondre aux besoins de la région. Ils représentaient également un cadre grâce auquel il était possible de conjuguer la théorie avec les enseignements tirés de la vie réelle.

48. Sous le thème général de la réduction de la pauvreté, la CESAP avait apporté une contribution importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région. On avait non seulement intégré systématiquement les objectifs pertinents dans le programme de travail du secrétariat, mais également pris des initiatives, assorties de délais et orientées vers les résultats, pour aider à la réalisation de ces objectifs: c'est ainsi que le premier rapport régional sur la mise en œuvre desdits objectifs en Asie et dans le Pacifique avait été publié en juin 2003. La CESAP avait également entrepris le recensement et la promotion des pratiques optimales en matière de réduction de la pauvreté, y compris la reproduction dans deux PMA du programme *Saemaul Undong* qui est originaire de la République de Corée, ainsi que la promotion, dans cinq pays, de systèmes communautaires de protection sociale dans le cadre de l'Initiative pour la dignité humaine.

49. Le processus de mondialisation avait été plus dynamique en Asie qu'ailleurs. Les avantages de la mondialisation ne se répartissaient cependant pas de façon égale dans la région. Dans l'examen à mi-parcours du programme de travail de Doha effectué dans le cadre de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún (Mexique), les pays en développement avaient exprimé à juste titre le souhait que les négociations débouchent sur des avantages concrets en matière de développement. À cet égard, on pouvait se féliciter de la récente révision par le Gouvernement japonais de son système généralisé de préférences dont l'objet était d'accroître de façon substantielle l'accès en franchise et hors quota des produits en provenance des pays en développement, notamment des pays les moins avancés. De même, les récentes initiatives tendant à accroître le nombre de signataires et le champ d'application des arrangements commerciaux régionaux, y compris ceux découlant du troisième cycle de négociations de l'Accord de Bangkok, devraient continuer à en faire un instrument du développement des courants commerciaux dans la région.

50. Le Sommet mondial pour le développement durable s'était tenu en 2002 et son plan de mise en œuvre recensait un certain nombre de domaines d'action prioritaires et exprimait un sentiment d'urgence à cet égard. Le rôle des commissions régionales dans cette mise en œuvre y était tout particulièrement souligné.

51. La CESAP avait activement participé au suivi sur le plan régional du financement pour le développement. La *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2003* avait examiné la question du financement par le secteur public des secteurs de l'éducation et de la santé dans les pays en développement du point de vue de la mobilisation des ressources internes. Le secrétariat s'intéressait actuellement à l'ensemble des implications en termes de ressources de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le contexte des discussions sur la réduction de la pauvreté qui auraient lieu lors de la première session du Comité de la réduction de la pauvreté prévue pour octobre 2003.

52. Ces dernières années, on avait vu la démonstration des énormes bienfaits apportés par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Cependant, pour que ces bienfaits soient également partagés, il était urgent que toutes les parties concernées mènent une action concertée et que l'on mette en place, à l'échelon national, des cadres politiques favorables au développement des TIC. La CESAP y avait notamment contribué en créant une Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace, dont la principale mission était de promouvoir les TIC dans la région. En outre, elle participait activement aux préparatifs régionaux du Sommet mondial sur la société de l'information.

53. Il était nécessaire d'améliorer sans plus attendre les infrastructures de transport régional pour assurer une meilleure intégration des pays asiatiques sans littoral dans la mondialisation de l'économie. La CESAP avait entrepris des études et organisé des séminaires sous-régionaux en Asie centrale, en République démocratique populaire lao, en Mongolie et au Népal en vue de mettre au point une plateforme régionale pour la coopération en matière de transport de transit.

54. Le Secrétaire exécutif a affirmé que dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie, la CESAP était pleinement engagée dans la réponse à apporter aux besoins économiques spécifiques des pays d'Asie centrale et du Pacifique.

55. Au sujet des problèmes sociaux émergents, la CESAP aidait ses membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques fondées sur le respect des droits. Ainsi, elle avait organisé la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour la clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002), tenue à Otsu (Préfecture de Shiga, Japon) en octobre 2002. La réunion avait adopté le Cadre régional d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique.

56. Le Secrétaire exécutif a fait brièvement mention de l'étude thématique de cette année, intitulée «Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région». Selon la principale conclusion de l'étude, il était essentiel de promouvoir la santé publique dans la région. Pour sa part, le secrétariat

redoublerait d'efforts pour aider ses partenaires nationaux et locaux dans la lutte contre la propagation du VIH/sida et des autres grandes maladies infectieuses. En outre, la CESAP s'efforcerait de promouvoir les objectifs du Plan d'action sur la population et la pauvreté adopté par la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, tenue en décembre 2002, et mettrait en œuvre le Programme d'action de Beijing pour la promotion de la femme.

57. En conclusion, le Secrétaire exécutif a noté que le processus de revitalisation de la CESAP se poursuivait dans le cadre de la réforme d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, la CESAP avait procédé à une évaluation des instituts régionaux fonctionnant sous sa tutelle, à savoir le CAPTT, le CERECs et l'ISAP.

Incidences de l'évolution économique et sociale récente

58. La Commission était saisie du document intitulé «Rapport sur la situation économique actuelle de la région et problèmes de politique générale» (E/ESCAP/1266/Rev.1 et Corr.1) et de *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2003* (ST/ESCAP/2233). Elle a apprécié le caractère exhaustif et l'excellente qualité de la documentation établie par le secrétariat.

59. La Commission a constaté qu'en dépit de conditions défavorables en 2002, la situation économique des pays en développement de la région de la CESAP avait été saine: ils avaient enregistré la croissance économique la plus rapide du monde. En 2003, la région a dû faire face à de nouvelles difficultés comme la guerre en Iraq, l'épidémie de SRAS et de nouvelles attaques terroristes. Ces divers événements ont eu des effets néfastes sur les perspectives économiques de la région, et notamment sur le tourisme et les investissements. La performance économique de la région est, cependant, restée satisfaisante au cours du premier semestre de l'année.

60. Étant donné ces circonstances, les gouvernements de la région ont eu à faire face à d'importants problèmes de politique générale. À court terme et quel qu'ait été l'effet positif des échanges intrarégionaux en 2002 et au premier semestre de 2003, la croissance ne pourrait se maintenir que grâce à une stimulation de la demande intérieure. Les gouvernements devraient aussi continuer à améliorer la qualité de la gouvernance dans les secteurs public et privé et accroître la transparence dans les affaires intérieures.

61. Le problème de la pauvreté constituait, à moyen et à long terme, la plus grosse difficulté politique pour les pays en développement. La Commission a, à cet égard, reconnu que, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et améliorer le bien-être des populations, il fallait coordonner effectivement et intégrer entre elles les politiques économiques et les politiques sociales

nationales. L'expérience a montré que le développement économique et le développement social formaient un tout indissociable. C'est pourquoi les objectifs de développement social, comme la réduction des inégalités et de la pauvreté, le plein emploi, la protection sociale et la prestation de services sociaux de base, devraient être dûment pris en compte dans l'élaboration des politiques économiques. La Commission a suggéré au secrétariat d'entreprendre une recherche pour évaluer le degré d'interaction entre les politiques sociales et les politiques économiques, de façon à concilier les politiques diverses et à examiner de plus près les mécanismes par lesquels les dépenses sociales agissaient comme des facteurs de production dans le processus de développement.

62. La Commission a relevé que pour donner une base solide à la stabilité économique et pour une répartition plus équitable des revenus, il fallait une politique nouvelle visant à développer les ressources dont dépendent les petites et moyennes entreprises et les microentreprises. On pourrait générer des ressources supplémentaires par l'augmentation des investissements étrangers directs (IED) et de l'aide publique au développement (APD), par des initiatives d'allègement de la dette et par le développement des échanges.

63. Examinant les liens positifs forts entre développement social et développement économique, la Commission a relevé qu'une population composée de personnes instruites et en bonne santé, parmi les femmes notamment, permettait de meilleures performances économiques, ce qui, à son tour, constituait une bonne base de départ pour encore relever les niveaux de santé et d'éducation. La Commission a souscrit aux conclusions et recommandations de la *Survey* sur la façon d'assurer des services éducatifs et sanitaires adéquats et efficaces, éléments fondamentaux de la réduction de la pauvreté. Le secteur public continuerait d'être le principal fournisseur de ces services dans les pays en développement de la région, mais il fallait aussi y intéresser le secteur privé et obtenir l'appui des pays développés en faveur surtout des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral dont la capacité à fournir des services sociaux était encore entravée par des problèmes qui leur étaient propres.

64. La Commission a accueilli avec satisfaction la contribution financière de l'Agence coréenne de coopération internationale aux études de faisabilité réalisées par la CESAP dans trois pays de la région pour évaluer les possibilités de tirer des enseignements du modèle de réduction de la pauvreté *Saemaul Undong* appliqué en République de Corée.

65. La Commission a remarqué que les catastrophes naturelles – sécheresses, inondations et tremblements de terre – étaient d'importants facteurs de propagation de la pauvreté en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest. Des mécanismes de coopération internationale devraient être mis en place pour lutter contre les répercussions néfastes des catastrophes naturelles. La délégation de la République islamique d'Iran a recommandé de créer un organisme international spécialisé au sein de l'Organisation des Nations Unies qui serait chargé de

traiter les problèmes liés aux catastrophes naturelles. Elle a aussi informé la Commission qu'un centre international de coexistence avec les déserts, rattaché à l'Université de Téhéran, était en train d'être mis en place pour conduire des projets pilotes dans le pays. Elle a souhaité que le secrétariat fournisse à ce centre une aide financière et technique.

66. Quant au lien environnement-pauvreté, la Commission a noté que les pauvres tendaient à être les premières victimes de la dégradation de l'environnement dans le monde. En effet, ils étaient fortement tributaires de ressources naturelles fragiles pour subsister et avaient peu de moyens leur permettant de lutter contre les problèmes environnementaux. La Commission a reconnu que, face à ce constat, la réduction de la pauvreté pouvait être un bon moyen d'atténuer la dégradation de l'environnement et inversement. On a également estimé que traiter simultanément les problèmes de la pauvreté et de la dégradation environnementale pouvait être économiquement plus avantageux et donner des résultats plus durables. C'est pourquoi, la Commission a été d'avis qu'il fallait aider les pays à élaborer des approches stratégiques leur permettant de s'attaquer efficacement aux problèmes de pauvreté et d'environnement.

67. La Commission a pris note des mesures adoptées par certains pays de la région pour respecter les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement durable, notamment en ce qui concernait la mise au point de programmes intersectoriels qui tiendraient compte du lien pauvreté-environnement. Elle a également soutenu les initiatives tendant à évaluer l'impact de la pauvreté, notamment dans les zones écologiquement menacées, et leurs répercussions sur les populations marginalisées qui s'y trouvent.

68. Rappelant l'importance du développement durable, la Commission a réaffirmé qu'il fallait redoubler d'efforts en matière de sensibilisation aux problèmes environnementaux, de décentralisation des responsabilités et d'amélioration de la coordination entre les différents acteurs, les décideurs et les institutions en vue d'accroître l'efficacité des politiques environnementales.

69. À propos de la mondialisation, la Commission a noté que celle-ci comportait des avantages aussi bien que des coûts. Les avantages devaient être partagés plus équitablement et les coûts réduits au minimum. Avec la mondialisation, des échanges fondés sur un système commercial multilatéral ouvert, prévisible, non discriminatoire et réglementé, constituaient une des composantes fondamentales des stratégies de développement de ses membres et membres associés. Elle a noté en outre que la conclusion de multiples accords commerciaux régionaux et bilatéraux avait joué un rôle important dans le développement du commerce intrarégional. Ce à quoi s'était ajouté le renforcement du système commercial multilatéral pour faire du commerce international le principal moteur de la croissance économique, en lieu et place de l'APD.

70. La Commission a également noté que, dans le contexte de la mondialisation, les flux d'IED à destination des pays en développement se concentraient sur un petit nombre de pays. Cette tendance avait non seulement accru les disparités de revenu mais également élargi le fossé existant entre les différents pays en développement en matière de productivité. Elle a noté en outre qu'il fallait élaborer des politiques et des mécanismes propres à améliorer la répartition des IED et à maximaliser les avantages et l'impact des IED dans ces pays.

71. La Commission s'est félicitée de la Déclaration concernant l'Accord sur les ADPIC et la santé publique adopté par la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, mais a appelé les pays en développement à faire davantage usage des dispositions sur les licences obligatoires qui y figurent. À cet égard, elle se félicitait de la récente décision du Conseil général de l'OMC tendant à améliorer l'accès des pays en développement aux médicaments génériques, notamment les produits antirétroviraux contre le VIH/sida, pour des raisons de santé publique. Elle a exprimé l'espoir que cet accord donnerait un nouvel élan vers la réduction rapide et substantielle des subventions agricoles et des obstacles tarifaires et non tarifaires aux importations de biens et de services provenant des pays en développement, la simplification et l'assouplissement des règles d'origine et l'augmentation de l'assistance financière et technique apportée aux pays en développement aux fins du renforcement de leurs capacités en matière de politique commerciale et dans les domaines connexes comme le développement des produits, la technologie, et l'expansion et le développement du secteur agricole.

72. La Commission a souligné la nécessité d'apporter une attention particulière à l'intégration des pays les moins avancés au système multilatéral dans des conditions justes et équitables, notamment par un engagement en faveur d'un accès en franchise et hors quota pour tous les produits des PMA et la garantie d'une augmentation substantielle des parts du marché mondial des fournisseurs non qualifiés et semi-qualifiés de biens et de services.

73. La Commission se félicitait de l'accession prochaine du Cambodge et du Népal à l'OMC qui se ferait à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle. Dans le même temps, elle a noté que la région de la CESAP comptait la plus forte proportion de pays non encore membres de l'OMC. Elle a insisté sur la nécessité de simplifier et de rationaliser les procédures d'accession afin de permettre aux pays en développement de participer de façon plus efficace au système commercial multilatéral.

74. À propos des problèmes sociaux émergents, la Commission a convenu que le VIH/sida n'était certes pas un problème nouveau mais qu'il était désormais plus qu'un simple problème sanitaire: c'était une menace grave pour le développement, la sécurité et la stabilité qui affectait directement le bien-être des populations. Il fallait donc aborder ce problème de façon holistique. Étant donné que la maladie était encore incurable, la

prévention était la meilleure approche. La Commission a noté que la pauvreté tendait à exacerber la propagation rapide de ce virus mortel. Les efforts pour éliminer la pauvreté contribueraient donc de façon appréciable à la réduction de la propagation du VIH/sida.

75. La Commission a reconnu l'importance des technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour le développement socioéconomique, notamment pour combler le fossé numérique, émanciper les groupes sociaux défavorisés, améliorer l'éducation, développer le secteur privé et accroître l'efficacité et la transparence des services publics. Elle a pris acte de l'offre de la Fédération de Russie de partager ses compétences dans le domaine des communications, de la navigation et de la télédétection par satellite pour la gestion des catastrophes aux fins du développement durable. Elle a aussi remercié la France pour le soutien apporté au programme de coopération régionale de la CESAP pour les applications des techniques spatiales à la gestion des catastrophes naturelles et au développement durable.

76. La Commission a insisté sur la nécessité de la pleine application des résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des institutions internationales de financement et de développement sur la coopération dans le domaine du transport de transit, tenue à Almaty en août 2003. Elle a noté par ailleurs que la création de couloirs de transport entre l'Asie et l'Europe et le projet relatif à la planification et à la réalisation de voyages de démonstration de transport de conteneurs par trains-blocs dans le Couloir nord du Chemin de fer transasiatique constituaient des domaines prometteurs pour la coopération régionale.

77. La Commission a noté que les chocs négatifs, de nature économique ou sanitaire, ne s'arrêtaient pas aux frontières des pays ou des régions. L'action collective était donc la seule voie vers le développement durable. Les pays devaient coopérer étroitement pour surmonter les difficultés qui survenaient. En tant qu'organisation intergouvernementale du système des Nations Unies, la CESAP était un lieu privilégié où les pays de la région pouvaient intensifier leurs échanges et leur coopération dans différents domaines et donner une nouvelle vigueur au développement économique et social de la région.

Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida dans les activités visant à répondre aux besoins de la région

78. La Commission s'est félicitée de la pertinence du thème «Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région». Elle a constaté que la cinquante-neuvième session venait en temps opportun pour procéder à un débat collectif régional sur la pandémie de VIH/sida dans la région de l'Asie et du Pacifique.

79. La Commission a rendu hommage au secrétariat pour la grande qualité et la présentation attrayante de l'étude consacrée au thème, ainsi que pour son analyse détaillée de la situation en matière de VIH/sida dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a en outre accueilli avec intérêt les recommandations figurant dans l'étude sur les moyens de surmonter la pandémie de VIH/sida.

80. La Commission s'est dite consciente de la gravité de la menace que la pandémie faisait planer sur la région ainsi que des risques de la voir porter atteinte aux progrès économiques et sociaux des dernières décennies. Constatant qu'aucun pays n'était à l'abri de la propagation du VIH/sida, qui était l'une des pandémies les plus dévastatrices à laquelle l'humanité ait jamais été confrontée, la Commission a insisté sur le risque de voir le VIH/sida, s'il n'était enrayé, mettre en danger la vie de plus d'un demi milliard de jeunes dans la région.

81. De nombreuses délégations ont fait observer que la pandémie de SRAS survenue au premier trimestre de 2003 avait mis en évidence la menace que le VIH/sida faisait peser sur le développement ainsi que la nécessité de renforcer l'intégration des considérations économiques et sociales, moyennant une volonté politique et des mesures novatrices, pour s'attaquer à de telles maladies.

82. De nombreuses délégations ont souligné que le VIH/sida n'était pas seulement un problème de santé mais constituait plutôt une menace non traditionnelle qui pesait sur la sécurité humaine et entravait la lutte contre la pauvreté ainsi que le développement économique et social. La Commission a noté qu'il importait de prendre en considération les questions économiques et sociales, comme la mondialisation et la pauvreté, dans les actions à long terme visant à remédier aux causes fondamentales du VIH/sida et à en atténuer l'impact. À cet égard, la Commission a demandé au secrétariat de poursuivre ses efforts tendant à déterminer l'impact du VIH/sida et de traiter les questions liées au VIH/sida en se plaçant au macroniveau dans le but d'accroître la qualité de vie et le bien-être de tous les individus.

83. La Commission a fait siennes les recommandations formulées dans l'étude consacrée au thème. De nombreuses délégations ont appelé l'attention sur la nécessité d'un engagement politique aux échelons les plus élevés, conforté par une démarche interministérielle et plurisectorielle visant à endiguer la propagation du VIH/sida puis à la faire reculer, seule option ouvrant la voie à une action globale contre la pandémie. Il a été signalé que plusieurs pays s'étaient dotés d'un comité national et d'un plan ou d'une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida.

84. La Commission a souligné qu'elle préconisait que toutes les personnes vivant avec le VIH/sida, en particulier les personnes pauvres, bénéficient d'un accès accru à des médicaments antirétroviraux d'un prix abordable et de grande qualité. À ce propos, la Commission a accueilli avec satisfaction l'accord récemment conclu par certains pays membres de l'Organisation mondiale du commerce, dans le cadre duquel la nécessité d'assurer un large accès aux

médicaments salvateurs était privilégiée par rapport aux droits des entreprises pharmaceutiques détentrices des brevets. Certaines délégations ont estimé que l'accès aux médicaments essentiels permettant de sauver la vie et la disponibilité de ces médicaments constituaient un droit fondamental de l'être humain.

85. Plusieurs délégations ont fait savoir à la Commission que leurs pays s'étaient dotés de plans nationaux en vue de la fabrication de médicaments antirétroviraux génériques, de leur vente à un bas prix et de l'amélioration de leur distribution aux personnes vivant avec le VIH/sida. Des délégations ont en outre mentionné la mise en œuvre de politiques prévoyant la fourniture gratuite de médicaments antirétroviraux ainsi que d'autres traitements appropriés aux personnes vivant avec le VIH/sida.

86. La Commission a préconisé un équilibre entre la prévention et les traitements et soins. Elle a constaté qu'il était nécessaire de mener une action de prévention ciblée en direction de groupes vulnérables, dont les enfants et les jeunes, les femmes, les professionnels du sexe, les toxicomanes par voie intraveineuse, les travailleurs migrants et les personnes déplacées. La Commission a souligné qu'il importait de collaborer avec les organisations de la société civile pour atteindre les groupes vulnérables.

87. La Commission a insisté sur certains principes universels s'appliquant aux interventions contre le VIH/sida, au nombre desquels figuraient: une approche multiseCTORielle et intégrée; la confidentialité et le respect de la vie privée des individus qui demandaient volontairement des conseils et un test de dépistage; l'accès à des soins et médicaments de qualité et d'un coût abordable; la participation des personnes vivant avec le VIH/sida au processus décisionnel.

88. Faisant valoir que la stigmatisation et la discrimination constituaient un problème majeur dans la région, des délégations ont demandé instamment que davantage d'efforts soient faits pour éliminer les préjugés à l'encontre des personnes vivant avec le VIH/sida et protéger leurs droits fondamentaux.

89. La Commission a indiqué que la coopération internationale et régionale, notamment la coopération Sud-Sud, constituait un moyen essentiel de lutte contre la propagation du VIH/sida. Une telle coopération pouvait prendre la forme d'une mise en commun des bonnes pratiques ou de la mobilisation de ressources, au moyen par exemple du Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Les pays de la région ont été encouragés à tirer le meilleur parti possible du Fonds mondial en s'employant activement à soumettre des projets aux fins de financement.

90. La Commission a insisté sur le rôle revenant à la CESAP, principale instance économique et sociale dans la région, pour ce qui était de mener des actions de collaboration interpays contre le VIH/sida, étant donné que ce fléau ignorait les frontières. Des délégations ont estimé que chaque pays devait prendre ses propres mesures pour lutter contre la propagation

du VIH/sida, tout en s'engageant dans une coopération régionale et interrégionale visant la mise en commun des données d'expérience et l'apprentissage réciproque.

91. Les partenariats entre pouvoirs publics, secteur privé et société civile constituaient un élément important d'une approche intégrée de la lutte contre le VIH/sida, ayant pour objet d'élargir la gamme des services et de faciliter la mise en commun des ressources. La Commission a constaté que la mobilisation du capital humain sous forme de participation de la collectivité était une condition clé de l'efficacité des interventions.

92. Les pays donateurs ont réaffirmé leur volonté de soutenir les actions mondiales contre le VIH/sida dans le cadre d'accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux, y compris le Fonds mondial. Le VIH/sida avait été pris en compte dans le plan de travail à moyen terme (2003-2005) du Réseau de la sécurité humaine, au titre duquel il était demandé, entre autres, aux États membres de faire de la lutte contre le VIH/sida une composante de leur programme d'assistance internationale.

93. La Commission a appelé l'attention sur la nécessité de donner suite aux différents accords internationaux et régionaux en rapport avec la pandémie de VIH/sida. Elle a insisté sur la nécessité pour tous les pays de faire tout leur possible pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait au VIH/sida et à la réduction de la pauvreté. Il a été signalé à la Commission que les considérations relatives au VIH/sida avaient été intégrées dans la Déclaration commune du Sommet de l'ASEAN sur le VIH/sida de 2001 et le plan de travail quinquennal de l'ASEAN sur le VIH/sida.

94. Certaines délégations ont fait observer que c'était dans les pays les moins avancés que les effets négatifs de pandémies comme le VIH/sida et le SRAS se faisaient le plus durement sentir. Le renforcement des capacités nationales à assurer une prévention adéquate contre de telles maladies et à dispenser traitement et soins aux personnes infectées et affectées, était une priorité essentielle, en particulier pour ces pays. Le soutien constant de la communauté internationale, en particulier en faveur des pays les plus pauvres, était crucial.

95. La Commission a constaté l'importance qu'il y avait à utiliser les technologies de l'information et de la communication pour formuler en connaissance de cause des politiques et décisions concernant le VIH/sida. Elle a recommandé que les technologies de l'information et de la communication soient pleinement utilisées pour une lutte intégrale contre le VIH/sida. Elle a proposé que la CESAP s'attache à promouvoir l'accès, à un coût abordable pour les pays en développement et les pays les moins avancés, à l'information sur la prévention du VIH/sida et le traitement des personnes vivant avec le virus, et serve de plateforme pour l'adoption dans la région de l'Asie et du Pacifique des bonnes pratiques dans ce domaine. Elle a remercié la République de Corée qui a offert de partager son expérience en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication aux fins de la lutte contre le VIH/sida.

96. La Commission a adopté la résolution 59/1 concernant la suite donnée au niveau régional à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida.

Questions de gestion

Application de la résolution 58/1 de la Commission relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission

97. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1283 et Corr.1 qui contenait le rapport sur l'application de la résolution 58/1 de la Commission en date du 22 mai 2002, établi en application des paragraphes 4 et 6 de cette résolution. Dans cette dernière, il était demandé au Secrétaire exécutif d'étudier des moyens innovateurs d'accroître la participation ministérielle et de dynamiser l'interaction entre les représentants lors des sessions de la Commission, ainsi que de rendre compte à la Commission, à ses sessions ultérieures, de l'application de la résolution.

98. La Commission a pris note avec satisfaction des progrès accomplis par le secrétariat au titre du processus de restructuration et s'est félicitée des efforts constants déployés par le Secrétaire exécutif en vue de revitaliser la CESAP. Elle comptait que le nouvel appareil approuvé à la cinquante-huitième session aiderait à mieux cibler le programme de travail de la CESAP et à ainsi se fonder sur son avantage comparatif pour répondre aux besoins prioritaires de la région. Elle a demandé au secrétariat, en consultation avec les pays membres et membres associés, entre autres, par l'intermédiaire du CCRP, de définir plus avant les priorités et d'affiner ce ciblage, de mettre un terme aux activités dépassées et de promouvoir la mise en commun des pratiques optimales entre pays et zones de l'Asie et du Pacifique.

99. La Commission a pris note des efforts déployés par le secrétariat pour améliorer l'organisation des sessions de la Commission. Elle pensait que l'application des propositions du secrétariat était de nature à susciter un accroissement de la participation ministérielle et à dynamiser l'interaction entre les représentants. Des inquiétudes ont toutefois été exprimées au sujet de certaines recommandations dont la Commission a estimé qu'elles nécessitaient un examen plus poussé de la part du CCRP.

100. Au sujet de la recommandation 1 du rapport, la Commission a reconnu que la tenue de ses sessions en dehors de Bangkok permettrait de rendre plus visible l'action de la CESAP. Une délégation a cependant fait observer que les incidences d'une telle initiative en termes de ressources additionnelles devaient être examinées avec soin, à moins que le pays acceptant d'accueillir la session ne donne des assurances claires sur ce point.

101. Au sujet de la recommandation 2, relative aux activités à ajouter au segment ministériel, la Commission a estimé qu'il fallait tenir compte dans l'organisation de telles activités des contraintes de temps auxquelles les ministres étaient soumis.

L'organisation d'un trop grand nombre d'activités risquait de détourner l'attention de questions importantes, telles que le thème annuel. En outre, tout accroissement du nombre de réunions informelles risquait d'affaiblir le rôle de la Commission. La Commission a toutefois reconnu l'intérêt de la Table ronde ministérielle informelle et estimé que cette pratique devrait être conservée et amplifiée.

102. Au sujet de la recommandation 4, on a été d'avis que l'organisation des sessions des trois comités thématiques en parallèle avant le segment hauts responsables risquait de limiter la capacité des délégations de participer aux trois sessions différentes. Les membres et membres associés risquaient en outre d'éprouver des difficultés à analyser les résultats des délibérations des comités. Il fallait étudier cette proposition plus avant après le début des travaux des nouveaux comités.

103. La Commission a pris note de la réserve formulée quant à la possibilité de réduire le nombre de jours de réunion du segment hauts responsables, étant donné que les hauts responsables étaient chargés non seulement d'examiner les rapports des organes subsidiaires mais aussi de se pencher sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission et de formuler des recommandations à soumettre au segment ministériel pour adoption.

104. En ce qui concernait l'organisation de manifestations parallèles (recommandation 5), la Commission a noté la préoccupation exprimée quant à la possibilité pour les ministres de participer à ces manifestations compte tenu des contraintes de temps qui étaient les leurs.

105. La Commission a indiqué que toute incidence financière découlant de la mise en œuvre des recommandations devrait être imputée sur les ressources disponibles au titre du budget ordinaire.

106. La Commission a souligné que la réforme entreprise par la CESAP devrait être considérée comme une activité continue appelant un examen régulier. À ce propos, la Commission a insisté sur l'importance d'un examen à mi-parcours du nouvel appareil de conférence de la CESAP en vue d'en déterminer l'efficacité et d'apporter les ajustements nécessaires.

Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

107. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1288 et Add.1 et 2, contenant le rapport du CCRP.

108. Le rapport du CCRP a été présenté par le Représentant de l'Australie, en sa qualité de rapporteur du CCRP. Au cours de la période considérée (mai 2002-août 2003), le CCRP avait tenu 12 sessions ordinaires, cinq réunions de groupe de travail informel et une session extraordinaire. Un fait nouveau important était intervenu pendant cette période avec la restructuration des comités thématiques de la Commission. À cet égard, le CCRP avait contribué à la

préparation des sessions finales de plusieurs comités relevant de l'ancienne structure et à l'examen des résultats s'y rapportant, et réfléchi à la manière de préparer les sessions initiales des trois nouveaux comités thématiques: le Comité de la gestion de la mondialisation, le Comité de la réduction de la pauvreté et le Comité des problèmes sociaux émergents.

109. Conformément à son mandat (annexe II de la résolution 58/1), le CCRP avait maintenu une coopération étroite avec les membres et le secrétariat de la Commission, et conseillé et aidé le Secrétaire exécutif au sujet des questions relatives à l'action de la CESAP.

110. Le CCRP avait participé activement à l'examen des résultats des dernières sessions de la Commission, en particulier le plan pour l'application des résolutions adoptées à la cinquante-huitième session de la Commission et des principales décisions issues de la première partie de la cinquante-neuvième session. Il avait également collaboré avec le secrétariat pour planifier la cinquante-neuvième session de la Commission et examiner les premiers préparatifs de la soixantième session. En outre, le CCRP avait dûment examiné et débattu les travaux préparatoires et les résultats de nombreuses autres réunions importantes qu'avait récemment organisées le secrétariat, telles que la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour la clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002), tenue à Otsu, Préfecture de Shiga (Japon), en octobre 2002; la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Bangkok en décembre 2002; et la sixième session de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, tenue à Bangkok en septembre 2003. Le Comité avait également passé en revue l'initiative récente du Secrétaire exécutif d'évaluer les trois institutions régionales de la CESAP, ainsi que le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, l'évaluation détaillée des publications de la CESAP effectuée par le secrétariat, ainsi que les grandes lignes de la nouvelle stratégie du secrétariat en matière de coopération technique. À sa session extraordinaire de janvier 2003, le CCRP avait procédé à un examen approfondi du projet de programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2004-2005, que la Commission avait ensuite approuvé au cours de la première partie de sa cinquante-neuvième session.

111. La Commission a noté que le Comité jouait un rôle important et constructif en tant que voie de communication entre les membres et le secrétariat. En particulier, elle s'est félicitée de la pratique du Secrétaire exécutif consistant à informer régulièrement le Comité sur sa participation aux réunions extérieures et sur la coordination avec d'autres organisations appartenant ou non au système des Nations Unies. Elle espérait que les efforts se poursuivraient pour rendre plus utile la contribution du Comité aux activités de la CESAP. La Commission a estimé que renforcer le rôle du Comité permettrait d'accroître encore l'efficacité de l'action de la CESAP.

112. La Commission a demandé que des efforts supplémentaires soient entrepris en vue de renforcer le rôle d'orientation et de supervision du CCRP par rapport aux différents volets du programme de travail de la CESAP, y compris les questions concernant les ressources humaines et financières. Il serait utile que le CCRP examine les principales activités de programme pendant leur exécution pour en assurer une mise en œuvre efficace et l'exécution réussie du programme de travail.

113. La Commission a souligné que les questions relatives à la mise en œuvre de ses résolutions et de ses décisions, y compris la résolution 58/1 du 22 mai 2002 concernant la restructuration de son appareil de conférence, devraient être au centre des préoccupations du CCRP.

114. La Commission s'est félicitée des récents efforts pour distribuer les documents du CCRP par le canal de l'Internet et elle espérait que cette initiative, qui devrait permettre des économies, conduirait à une plus grande efficacité à l'avenir.

Résultat de l'évaluation des institutions régionales et du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique

115. La Commission était saisie des documents suivants: E/ESCAP/1299, résultat de l'évaluation des institutions régionales, E/ESCAP/1300, résultat de l'évaluation du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, E/ESCAP/1270, rapport sur l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, E/ESCAP/1272, rapport du Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique, et E/ESCAP/1278, rapport sur le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie.

116. Le Secrétaire exécutif a informé la Commission de l'initiative qu'il avait prise concernant la réalisation, au début de 2003, d'une évaluation externe approfondie du CAOCEP et des trois institutions régionales de la CESAP (CAPTT, ISAP et CERECs).

117. S'agissant du CAOCEP, le Secrétaire exécutif a indiqué que l'évaluation avait pour but d'examiner la pertinence, les performances et la viabilité de ses activités. S'agissant des trois institutions régionales, l'évaluation avait pour objectifs de recenser leurs besoins opérationnels, institutionnels et programmatiques et de s'assurer qu'elles pouvaient répondre au mieux aux besoins des membres et membres associés de la Commission dans les domaines confiés à chacune d'elles.

118. Résumant les conclusions de l'évaluation du CAOCEP, le Secrétaire exécutif a informé la Commission que l'évaluateur indépendant avait proposé de déplacer le CAOCEP à Suva, car il n'était plus avantageux économiquement de le maintenir à Port-Vila. Par ailleurs, la coopération avec les institutions régionales du Pacifique, dont la plupart étaient établies à

Suva, prenait une importance croissante. Le Secrétaire exécutif avait avisé les Gouvernements de Vanuatu et des Fidji ainsi que le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique du transfert qui devrait être achevé vers le milieu de 2004.

119. En ce qui concernait le CERECES, le Secrétaire exécutif a résumé le rapport de la session extraordinaire du Conseil d'administration, tenue les 20 et 21 août 2003 pour examiner les conclusions et recommandations résultant de l'évaluation du Centre. Les membres du Conseil avaient, à cette occasion, réaffirmé l'appui de leur gouvernement à l'égard du Centre, certains pays membres envisageant d'accroître leur contribution financière. Le Conseil avait reconnu que l'amélioration des résultats du Centre ne dépendait pas seulement de ce dernier, mais aussi des pays membres et de la CESAP. Le Conseil était d'avis que les activités du Centre devaient cadrer avec le programme de travail de la CESAP, le plan à moyen terme et les priorités thématiques, surtout celle ayant trait à la réduction de la pauvreté.

120. La Commission a félicité le Secrétaire exécutif de l'initiative qu'il avait prise, dans l'optique de la revitalisation de la CESAP, d'évaluer le CAOCEP et les institutions régionales en vue d'en renforcer l'efficacité. Elle s'est déclarée généralement satisfaite des conclusions et recommandations figurant dans les rapports d'évaluation et a été d'avis que la mise en œuvre des recommandations devait entraîner un accroissement de l'efficacité et de l'utilité du CAOCEP et des institutions régionales.

121. La Commission, constatant la nécessité de renforcer les activités du CAOCEP et des institutions régionales, a aussi reconnu les avantages qu'en retireraient les membres et membres associés.

122. Elle a pris acte des contributions généreuses et de l'appui apportés par les gouvernements des pays d'accueil et par les donateurs aux institutions régionales. Elle a toutefois reconnu que celles-ci étaient confrontées à des difficultés financières et demandé aux membres et membres associés ainsi qu'aux donateurs d'accroître leurs contributions en espèces et en nature. Elle a recommandé de diversifier les sources de financement et de s'efforcer de mobiliser des donateurs comme la Banque mondiale et la BASD. De plus, elle a incité les membres et membres associés à apporter une contribution en nature, notamment en détachant des experts à titre de prêts non remboursables.

123. La Commission s'est félicitée de l'évaluation du CAOCEP et des recommandations quant au recentrage des activités du Centre sur les besoins des pays insulaires du Pacifique. Elle a reconnu le rôle important du CAOCEP, qui répondait aux intérêts multisectoriels de ses membres, notamment pour ce qui avait trait au progrès économique et social des pays insulaires en développement du Pacifique.

124. La Commission s'est réjouie des perspectives de collaboration entre le CAOCEP et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique à l'occasion des réunions des ministres de l'économie. C'est ainsi que le Chef du

CAOCEP avait été invité à assister à la réunion de 2003 du Conseil des organisations régionales du Pacifique et qu'il devrait être invité aux réunions à venir. La Commission a encore relevé que le prochain examen du Secrétariat du Forum tiendrait compte des incidences institutionnelles du transfert du CAOCEP à Suva.

125. Quant au CERECES, la Commission a accueilli avec satisfaction l'évaluation qui en avait été faite dans l'optique de la revitalisation de la CESAP et a accepté les conclusions et recommandations de la session extraordinaire du Conseil d'administration. Elle a souligné que les activités du Centre étaient importantes pour le développement de l'agriculture durable dans la région, et a réaffirmé son soutien au Centre. Elle estimait aussi que le Centre devrait recadrer ses activités en fonction des priorités thématiques de la CESAP et étendre ses activités de programme en vue de répondre aux besoins des pays membres. Il devrait utiliser les ressources disponibles pour ses projets et opérations de façon efficace. Il a aussi été proposé que le Centre fasse l'objet d'une nouvelle évaluation au bout de trois ans.

126. Pour ce qui était des conclusions concernant l'ISAP, la Commission a relevé que l'Institut aidait utilement à développer les capacités statistiques des pays membres. Elle a convenu que, d'une manière générale, il obtenait de bons résultats dans son créneau actuel et qu'il était très apprécié et soutenu par les bureaux nationaux de statistique de la région.

127. Malgré quelques bonnes initiatives prises ces dernières années, l'ISAP devrait se préoccuper davantage de son autre objectif qui était de contribuer à la création et au renforcement des capacités de formation statistique grâce notamment à l'enseignement à distance et à l'enseignement électronique. La Commission a également estimé que l'Institut devrait élargir sensiblement les activités de son programme de vulgarisation afin de mieux répondre aux besoins de formation statistique de la région. Il devrait notamment s'intéresser davantage aux besoins de formation liés au suivi des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, aux rapports nationaux sur le développement humain et à l'économie du savoir, ainsi qu'aux instruments statistiques nécessaires, tels que les enquêtes sur les budgets-temps, les enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages, les enquêtes démographiques et sanitaires et les systèmes de renseignement administratifs. La Commission a pris note de l'observation du Gouvernement hôte selon laquelle les besoins en personnel du programme de vulgarisation élargi devraient être satisfaits grâce à l'emploi de personnel temporaire plutôt que de personnel permanent pour éviter qu'à la longue cela ne représente un fardeau financier.

128. Les cours actuellement dispensés par l'ISAP devraient être conçus plus explicitement pour cadrer avec les priorités thématiques de la CESAP et les objectifs du Millénaire pour le développement. Une planification et évaluation régulières devraient permettre de mesurer la contribution des activités de l'Institut à la réalisation de ces priorités.

129. La Commission a reconnu que la formation statistique dispensée par l'ISAP à Tokyo offrait d'excellentes possibilités de formation aux bureaux nationaux de statistique de la région. Elle a constaté que les activités de formation de l'ISAP continuaient à être très demandées car elles avaient été des plus utiles pour les pays membres en offrant aux statisticiens un lieu où partager leurs idées et leur expérience. Plusieurs membres et membres associés ont demandé l'extension des possibilités de formation de formateurs en vue de développer et renforcer les capacités nationales de formation statistique.

130. La Commission a été d'avis que l'ISAP était bien placé pour assumer un rôle important de coordonnateur régional de la formation statistique offerte par de nombreux autres organismes et institutions, ce qui aurait pour effet d'améliorer l'efficacité et d'éviter les doubles emplois en la matière. Il fallait, à cet égard, que l'ISAP poursuive une stratégie plus systématique passant par un effort résolu de consultation et de partenariat avec les pays membres et autres parties prenantes de façon à améliorer l'harmonisation des méthodes statistiques dans l'ensemble de la région.

131. La Commission a exprimé son appui aux nouveaux domaines de formation statistique mis au point par l'ISAP. Plusieurs pays ont exprimé le souhait de collaborer avec l'Institut par l'intermédiaire de leurs centres nationaux de statistique pour organiser conjointement certains des cours régionaux et sous-régionaux relevant de son programme de vulgarisation. Elle a reconnu qu'une telle collaboration permettrait de tirer parti des compétences et des moyens de formation existant dans la région et faciliterait l'exécution du programme de travail de l'ISAP. En outre, les pays pourraient aussi acquérir une précieuse expérience dans l'organisation de cours de formation internationaux et les participants pourraient accroître leur expérience grâce à l'étude des systèmes statistiques d'autres pays de la région.

132. De l'avis de la Commission, les organismes concernés dans les pays membres et membres associés devraient, en répondant à l'enquête sur les besoins effectuée par la JICA, exprimer la forte demande de leur bureau national de statistique au sujet de la formation dispensée par l'ISAP à Tokyo. Sinon, les pays pourraient ne pas profiter de l'occasion qui leur était offerte d'envoyer leurs statisticiens suivre les cours à Tokyo en bénéficiant de bourses de la JICA.

133. La Commission s'est réjouie de l'intention du Gouvernement japonais d'apporter une contribution en espèces de 1 752 700 dollars des États-Unis et l'équivalent d'environ 1 668 500 dollars en nature pour la période de 12 mois allant d'avril 2003 à mars 2004. Elle l'a aussi remercié de son intention d'offrir à l'ISAP, par le truchement de la JICA, 63 bourses pour des cours de formation statistique annuels dispensés à Tokyo et huit bourses pour un cours sous-régional destiné aux pays d'Asie centrale en transition vers une économie de marché.

134. À propos de l'évaluation du CAPTT, la Commission s'est félicitée des activités utiles poursuivies par le Centre dans cinq grands domaines:

- a) Services d'appui pour le transfert de technologies au bénéfice des petites et moyennes entreprises;
- b) Gestion et innovation technologiques;
- c) Écotecnologies;
- d) Technologies émergentes;
- e) Développement de l'entrepreneuriat féminin.

Elle a aussi apprécié les récentes initiatives du Centre visant à renforcer l'impact de ses activités grâce à l'emploi des TIC.

135. La Commission a recommandé que le Centre, pour améliorer l'efficacité de son action, procède à une évaluation plus approfondie des besoins de ses membres. Il devrait notamment mettre l'accent sur la commercialisation des technologies, le transfert de haute technologie, le développement de parcs technologiques et de pépinières d'entreprises technologiques, le développement de l'entrepreneuriat technologique, l'établissement de réseaux régionaux et interrégionaux de transfert de technologie reposant sur les technologies de l'information, le transfert d'écotechnologies, le commerce électronique et la participation du secteur privé aux activités du Centre. La Commission a encore suggéré que le CAPTT favorise le partage des données d'expérience et des pratiques optimales concernant le transfert et l'adoption des technologies appropriées aux zones rurales. Des groupes de travail d'experts devraient être mis en place dans chacun des cinq grands domaines. Une planification complète du programme devrait permettre une affectation rationnelle des ressources financières.

136. Une délégation a indiqué que son gouvernement n'était pas en mesure de profiter pleinement des services du CAPTT à cause de facteurs extérieurs.

137. La Commission a estimé nécessaire que les pays membres accroissent leurs contributions au CAPTT afin d'en assurer la viabilité. Elle a encouragé la CESAP à organiser des réunions de représentants de la communauté diplomatique à New Delhi et à Bangkok pour discuter des principales questions relatives aux activités du Centre ainsi que de la stratégie à adopter à l'avenir pour mobiliser des ressources.

138. La Commission a approuvé les modalités régissant le détachement à titre de prêt non remboursable d'experts nationaux par les pays membres auprès du CAPTT.

139. Quant au poste de Directeur du CAPTT, actuellement vacant, une délégation a attiré l'attention sur le paragraphe 20 des statuts du CAPTT, qui stipulait que le recrutement devait se faire en consultation avec le Conseil d'administration. Elle a insisté sur la nécessité de suivre la procédure en place et a prié le secrétariat

de fournir au Conseil suffisamment de temps et de renseignements quant au processus de recrutement. Le secrétariat a pris note de la demande et indiqué qu'il étudierait la question.

140. La Commission a demandé au CAPTT de mettre au point une stratégie pour l'établissement d'un fonds de dotation dont elle avait approuvée la création à sa cinquante-septième session.

141. Le Secrétaire exécutif a conclu les débats en remerciant tous les membres de leurs remarques fort utiles ainsi que de leur appui à l'initiative qu'il avait prise pour améliorer l'efficacité du CAOCEP et des institutions régionales, dans le cadre de la revitalisation de la CESAP. Il a également annoncé son intention d'assister aux prochaines réunions du conseil d'administration de chacune de ces institutions.

Thème de la soixantième session de la Commission

142. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1301.

143. La Commission a examiné le thème qui avait été adopté pendant la première partie de sa cinquante-neuvième session, sous réserve de la décision finale qu'elle prendrait au cours de la deuxième partie de ladite session, et qui avait été modifié sur proposition de la Chine lors de la deux cent soixante-quatorzième session du CCRP, tenue le 25 juillet 2003. La Commission a décidé que le thème de sa soixantième session serait le suivant: «Face aux défis de la mondialisation, renforcer la coopération régionale pour le développement».

144. Une délégation a indiqué qu'elle serait d'accord sur ce thème en proposant toutefois que la notion de coopération pour le développement qui y figure soit élargie de façon à englober les initiatives nouvelles mises en œuvre dans la région.

Questions et faits émergents au niveau régional

Réduction de la pauvreté

145. La Commission a examiné les deux documents dont elle était saisie: le document intitulé «Réduction de la pauvreté: évolution, questions et stratégies» (E/ESCAP/1268/Rev.1) et le «Rapport du Comité de statistique sur sa treizième session» (E/ESCAP/1269). Elle a appuyé la stratégie du secrétariat visant à aider les pays membres à lutter contre la pauvreté, telle qu'elle était exposée dans le premier document. Elle a noté que cette stratégie comportait plusieurs volets consistant notamment à mener des recherches sur les perspectives et les politiques de développement économique qui avaient une incidence sur la réduction de la pauvreté, à orienter les activités opérationnelles sur la collecte, l'essai et la diffusion des bonnes pratiques au moyen de projets pilotes et l'introduction et la reproduction de ces pratiques, ainsi qu'à mener des activités dans les domaines du commerce et du développement de l'esprit d'entreprise, de l'environnement, des technologies de l'information, de la communication et de l'espace, ainsi

que du développement social, qui soient axées de façon concrète et pratique sur la réduction de la pauvreté. Elle a par ailleurs adopté les recommandations contenues dans le rapport du Comité de statistique, qui mettait en lumière plusieurs questions pertinentes. Elle a appuyé les recommandations dudit comité, y compris les initiatives relatives au renforcement des capacités en matière de statistique. Se félicitant de l'action du secrétariat dans ce domaine, elle a fait valoir que des efforts soutenus dans les domaines prioritaires identifiés par les membres et les membres associés seraient nécessaires pour renforcer bon nombre de systèmes nationaux de statistique dans la région.

146. La Commission a pris note avec satisfaction des progrès notables accomplis dans la région de l'Asie et du Pacifique sur la voie de la réduction de la pauvreté. Elle a également pris acte des efforts déployés par certains pays en développement membres dans la lutte contre la pauvreté et des succès qu'ils avaient enregistrés. Elle a toutefois constaté avec inquiétude que la région abritait encore les deux tiers des pauvres de la planète. Cette situation exigeait que l'on s'attaque à la pauvreté en tant que problème commun appelant des efforts soutenus et concertés de la part des gouvernements et des institutions internationales.

147. La Commission a reconnu que la pauvreté constituait un problème de développement multidimensionnel et qu'une croissance économique durable et un développement social incluant le plus grand nombre étaient des composantes clés de tout cadre destiné à lutter contre ce fléau. Elle a relevé que la réussite dans l'un et l'autre domaine passait par une gestion macroéconomique saine et une bonne gouvernance. La Commission a fait observer que la croissance économique durable avait contribué à réduire de façon continue la pauvreté absolue dans plusieurs pays membres de la région de l'Asie et du Pacifique, témoignant ainsi de l'interdépendance entre pauvreté et croissance économique.

148. La Commission a souligné qu'il importait de concevoir des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté en faveur des «pauvres du noyau dur» qui ne sont pas à même de profiter directement de la croissance économique et du développement. L'évaluation de l'impact des programmes de réduction de la pauvreté était importante pour établir si ces programmes avaient été couronnés de succès et pour renforcer leur capacité à aider les pauvres. La Commission s'est félicitée de l'assistance pour le renforcement des capacités qu'offrait le secrétariat aux pays de la région en matière d'évaluation de l'impact des programmes ciblés de réduction de la pauvreté.

149. Tout en insistant sur l'importance d'une stabilité macroéconomique durable passant par des politiques macroéconomiques appropriées, la Commission a reconnu que la facilitation des échanges et la création de nouveaux courants commerciaux avec amélioration de l'accès des pauvres aux actifs, y compris les actifs fonciers et financiers, ainsi que la création d'un environnement propice à une participation plus grande du secteur privé, pourrait jouer un rôle crucial pour ce

qui était de créer des emplois et des créneaux commerciaux, d'assurer un développement durable et de réduire la pauvreté. Il était tout aussi important que les pauvres aient accès aux circuits de crédit officiels pour acquérir ou améliorer leurs entreprises ainsi que leurs compétences. La Commission a recommandé que le secrétariat réalise des études sur les dispositifs propres à assurer aux pauvres un accès égal aux circuits de crédit et à permettre la promotion d'institutions financières nationales qui agissent en faveur des pauvres.

150. La Commission se rendait bien compte que, pour certains pays en développement, parvenir à un niveau de croissance économique et de développement social leur permettant d'influer sensiblement sur la réduction de la pauvreté posait un problème insurmontable sans aide extérieure. À l'intention de ces pays, la Commission a demandé instamment au secrétariat d'accroître son assistance technique et ses autres formes de soutien dans le domaine de la réduction de la pauvreté, notamment la formation dispensée aux fins du renforcement des capacités nationales et l'échange de pratiques optimales. À ce propos, la Commission se félicitait de l'accent qui serait mis sur le partage de l'information et des pratiques optimales en tant que stratégie de réduction de la pauvreté.

151. La Commission a accueilli avec satisfaction la publication du rapport intitulé *Promoting the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific: Meeting the Challenges of Poverty Reduction*, établi conjointement par la CESAP et le PNUD. Il était probable que l'objectif de réduction de la pauvreté puisse être atteint au niveau régional, mais plusieurs pays pourraient bien ne pas l'atteindre. Les conclusions du rapport devraient être largement diffusées afin de susciter une volonté politique accrue et la mobilisation de ressources supplémentaires en vue de la réalisation des objectifs. Vu le grand nombre de parties concernées, il fallait une plus grande coordination, y compris entre les différents organismes et institutions des Nations Unies. De plus, il importait que le système d'établissement des rapports sur la réalisation des objectifs ne constitue pas un fardeau supplémentaire pour les pays.

152. La Commission a estimé que la pauvreté devrait être traitée au moyen de l'amélioration de la productivité agricole, des soins de santé, de la qualité de l'enseignement, d'un accès aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace d'un coût abordable, de l'amélioration de la condition de la femme et des secteurs les plus vulnérables de la société, et de la promotion d'une participation politique plus large.

153. Constatant les liens entre la pauvreté et l'environnement, la Commission a demandé au secrétariat de proposer, à la demande des pays membres, des programmes de réduction de la pauvreté et autres activités axées sur la pauvreté, en portant son attention sur le lien entre la dégradation de l'environnement et l'augmentation de la pauvreté, et d'aider les pays, sur demande, à promouvoir des pratiques favorables au développement durable. À cet égard, la Commission a appuyé la poursuite des objectifs de développement

internationaux, reconnaissant le rôle clef joué par la mise en œuvre du consensus de Monterrey et des décisions du Sommet mondial pour le développement durable. La Commission a encouragé le secrétariat à proposer sur demande des programmes aux pays membres pour les aider dans l'application de ces accords phares.

154. La Commission a invité instamment les pays membres à promouvoir la coordination et la collaboration entre les autorités locales, d'améliorer la gouvernance urbaine, de mettre en œuvre des réformes au niveau municipal et de renforcer les capacités des municipalités, d'établir des partenariats avec les groupes communautaires, la société civile et le secteur privé, de renforcer le développement intégré des grandes villes, des banlieues et des zones périphériques et de développer les infrastructures de transport et de communication. La Commission a reçu des rapports sur les programmes de réduction de la pauvreté urbaine traitant de questions comme l'assainissement des taudis, le développement des microentreprises, l'accès au logement pour les pauvres des zones urbaines, le financement du logement et les services de base, l'émancipation des pauvres et la participation des populations au processus de décision. La Commission a noté plusieurs exemples de bonnes pratiques mis en œuvre par les pays en matière de réduction de la pauvreté urbaine. Concernant les liens entre zones rurales et zones urbaines, la Commission a insisté sur la nécessité de synchroniser les efforts de réduction de la pauvreté dans ces deux zones, compte tenu de l'exode rural et de l'urbanisation de la pauvreté.

155. La Commission a souligné l'importance de la sécurité humaine dans le cadre de la réduction de la pauvreté et d'un développement fondé sur l'émancipation de l'individu. La sécurité humaine concernait essentiellement le renforcement d'actions centrées sur l'être humain et visant à protéger la vie, les moyens d'existence et la dignité de l'individu et à permettre la réalisation des potentialités abondantes inhérentes à tout individu, au moyen de son émancipation. La notion de sécurité humaine avait pour objet de créer et pérenniser des sociétés permettant à l'individu de réaliser tout son potentiel.

156. La Commission a insisté sur l'importance des indicateurs qui éclairent les politiques relatives à la pauvreté. L'efficacité et l'efficience des programmes de dépaupérisation dépendaient largement de l'existence d'indicateurs permettant de les évaluer.

157. La Commission a rappelé l'importance des activités de renforcement des capacités dans l'optique d'une amélioration des statistiques de la pauvreté et d'une plus grande harmonisation des méthodes de mesure, y compris les activités consistant dans la fourniture de services consultatifs. Elle a recommandé le partage des bonnes pratiques en matière de statistique de la pauvreté et a incité le secrétariat à apporter sa contribution à la rédaction d'un manuel sur les concepts, les méthodes et les pratiques en matière de statistique de la pauvreté que préparait la Division de statistique des Nations Unies. Un tel manuel pourrait être un important document de référence pour les pays en développement

procédant à des enquêtes sur les ménages et servirait à éclaircir des questions relatives aux instruments d'enquête et à la fréquence et au contenu des enquêtes. On pensait que la CESAP devrait appuyer la création d'un groupe d'experts ou d'un réseau d'institutions s'occupant des statistiques de la pauvreté aussi bien au niveau national qu'au niveau sous-régional, afin de disposer d'un organe consultatif pour les questions de mesure de la pauvreté.

158. La Commission partageait l'avis du Comité de statistique selon lequel l'intérêt accru, aux niveaux mondial, régional et national, pour le suivi de la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, y compris ceux de la Déclaration du Millénaire, constituait une grande chance pour le renforcement des capacités statistiques. Elle espérait que les systèmes de suivi seraient conçus de telle façon que le minimum de tâches supplémentaires seraient imposées aux systèmes nationaux de statistique au titre de l'établissement des rapports.

159. La Commission était d'avis que les statistiques sexospécifiques, en particulier les statistiques ventilées par sexe sur le degré d'instruction, l'emploi, les activités économiques et les migrations, étaient nécessaires pour promouvoir l'égalité entre les sexes et assurer le succès des stratégies et programmes nationaux de réduction de la pauvreté. Elle a incité le secrétariat à apporter une attention spéciale et constante au développement des capacités nationales dans ce domaine. Elle a aussi noté qu'il fallait rendre compte de façon adéquate des activités économiques des femmes pour évaluer les progrès de celles-ci par rapport à la pauvreté.

160. La Commission a pris note des recommandations du Comité de statistique ainsi que des activités entreprises par les pays pour améliorer les statistiques concernant les handicapés, notamment au titre de la mise en œuvre du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique.

161. La Commission a noté que de nombreux pays de la région souffraient encore d'un manque de statistiques économiques résultant de l'incapacité de calculer des données de base telles que celles concernant le patrimoine national. Le secrétariat a été invité à fournir de l'aide dans ce domaine. La Commission s'est intéressée à la tenue de nouvelles réunions techniques destinées à apporter une contribution à la révision en 2007 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique.

162. La Commission a pris acte des efforts du Comité de statistique pour améliorer les différentes mesures de l'activité économique, y compris la mesure du secteur informel et de l'économie non observée. Vu le rôle du secteur informel dans de nombreuses économies de la région de l'Asie et du Pacifique, il importait que les pays soient au fait des nouvelles techniques et méthodes de collecte des données afin de pouvoir saisir et estimer dans sa totalité la production de l'économie non observée. La Commission s'est donc félicitée du projet de la CESAP

d'accueillir une réunion, en collaboration avec l'OCDE, où l'on pourrait démontrer l'utilité de ces techniques pour les pays en développement et les pays à économie en transition et où les statisticiens nationaux pourraient améliorer leurs connaissances méthodologiques et partager leur expérience.

163. La Commission a noté les progrès faits dans la préparation du cycle du Programme de comparaison internationale (PCI) de 2004 mais s'est quelque peu inquiétée de l'insuffisance des financements que devaient octroyer les organismes donateurs. L'idée a été exprimée selon laquelle les résultats du PCI devraient être utilisés pour des comparaisons régionales plutôt que mondiales.

164. La Commission a confirmé que la mesure systématique et internationalement comparable de la société de l'information et de l'économie du savoir était devenue une priorité dans la région et a demandé à la CESAP de fournir une assistance et renforcer les capacités dans ce domaine de la statistique. Elle a pris note du fait que certains pays souhaitaient coopérer avec le secrétariat dans ce domaine.

165. La Commission a pris acte des dispositifs institutionnels devant régir les activités statistiques dans la région, qui comprenaient la constitution d'un forum suprême réunissant les statisticiens officiels et qui pourrait apporter une contribution régionale au débat international sur toute une série de sujets. Elle s'est félicitée de ce que les travaux du nouveau Sous-Comité de statistique seraient axés sur les objectifs de développement convenus internationalement, dont ceux de la Déclaration du Millénaire, car cela apporterait à la lutte contre la pauvreté une contribution extrêmement positive.

Gestion de la mondialisation

166. La Commission était saisie de documents rendant compte des activités sectorielles dans les domaines du commerce et des investissements, des transports et du tourisme, de l'environnement et du développement durable, et des technologies de l'information, de la communication et de l'espace, au titre du thème de la gestion de la mondialisation.

167. La Commission a relevé que la région avait, dans l'ensemble, profité de la mondialisation mais que son effet bénéfique avait été inégal et variait selon le degré de développement des pays. Elle a donc insisté sur la nécessité d'efforts concertés et d'une coopération entre pays se trouvant à différents niveaux de développement. Elle a estimé nécessaire d'instaurer un environnement propice à la coopération régionale, susceptible de donner une impulsion positive aux forces de la mondialisation pour les mettre au service de la promotion du développement économique et social dans la région.

168. La Commission a noté que le Comité de la gestion de la mondialisation pourrait grandement contribuer à aider les pays en développement et les pays à économie en transition à faire face de manière

adéquate aux défis de la mondialisation. Elle a en outre estimé nécessaire d'instaurer un bon équilibre entre questions sectorielles et intersectorielles dans les activités du Comité. Elle a par ailleurs noté l'importance des principaux objectifs des travaux du Comité: analyse des problèmes économiques mondiaux et régionaux émergents, adoption de mesures en vue de l'application au niveau régional des décisions des instances mondiales, fourniture d'orientations à ses sous-comités sectoriels.

Rapport du Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale sur sa quatorzième session

169. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1276. Elle a adopté le rapport et a demandé instamment que les recommandations y figurant soient mises en œuvre. Elle a prié le secrétariat de continuer à soutenir le renforcement des capacités dans les domaines du commerce et des investissements. À cet égard, il fallait accorder une attention particulière à la poursuite d'une libéralisation durable des investissements, au renforcement du cadre juridique, au développement des capacités institutionnelles, à la mise en place de l'infrastructure indispensable au commerce et aux investissements, à la valorisation des ressources humaines et au développement du secteur privé, en privilégiant le développement des PME et des microentreprises.

Rapport du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel sur sa quatrième session

Progrès réalisés dans l'application des résolutions ayant un rapport avec le thème de la gestion de la mondialisation: résolution 51/8 relative à l'application du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique

170. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1274 et E/ESCAP/1297. Elle a fait siennes les recommandations formulées dans le rapport du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel sur sa quatrième session et constaté l'importance et l'intérêt pratique de ces recommandations.

171. La Commission a insisté sur l'importance vitale que revêtaient les transports en tant que pilier fondamental du développement global des économies de la région, en particulier pour la réduction de la pauvreté et l'intégration dans les économies mondiale et régionale. Elle a en particulier souligné qu'un système de transport intermodal international contribuerait grandement à promouvoir des services de transport efficaces et a demandé que le développement d'un tel système bénéficie d'un rang de priorité élevé dans le programme de travail du secrétariat.

172. La Commission a noté que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement ainsi que les économies

en transition étaient confrontés à certains problèmes particuliers tendant à aggraver les difficultés qu'ils éprouvaient à mettre en place une infrastructure de transport adaptée et efficace. Elle a demandé instamment au secrétariat de continuer à prêter une attention particulière au traitement des problèmes propres à ces pays dans son programme de travail et de les aider ainsi à améliorer leur accès aux marchés et aux possibilités de progrès social.

173. S'agissant de sa résolution 51/8, en date du 1^{er} mai 1995, relative à l'application du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, la Commission a réaffirmé son engagement et son soutien vigoureux en faveur de la Déclaration de Séoul sur le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, y compris la phase II du Programme d'action régional (2002-2006) du Plan d'action de New Delhi. Elle a adressé ses remerciements au secrétariat pour les activités menées jusqu'à présent en vue de renforcer la capacité des pays membres à développer et rendre opérationnel un réseau de transport intégré propre à promouvoir la mobilité, le commerce et le tourisme grâce à la construction des tronçons manquants et à l'amélioration de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, et pour améliorer le transport maritime et les connexions intermodales, y compris les ports, en tenant compte des effets du transport sur la société des points de vue économique, social et environnemental et en termes de sécurité.

174. La Commission a souligné qu'il était nécessaire de sélectionner les projets en se fondant sur les besoins des pays et les priorités de la région et en adoptant des approches concrètes fondées sur les résultats; elle a insisté sur l'importance que revêtaient l'engagement et la participation active des membres pour la bonne exécution du Programme d'action régional.

175. La Commission a reconnu le rôle important et grandissant que jouaient les investissements du secteur privé dans le développement de l'infrastructure des transports. Elle a demandé au secrétariat de consacrer une étude aux modalités pratiques propres à promouvoir les investissements du secteur privé dans le développement de l'infrastructure et d'élaborer des modèles pour le financement du développement infrastructurel dans le cadre de partenariats avec le secteur privé en vue de les soumettre aux pays membres pour examen.

176. La Commission a fait sien le plan d'action pour la phase VI du Projet relatif au développement des infrastructures du transport terrestre en Asie (DITTA) (2004-2005), tel qu'adopté par le Comité du transport, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel à sa quatrième session et elle a réaffirmé l'importance de ce projet ainsi que son appui à ce dernier, en particulier à l'élément de ce projet portant sur la planification et l'exécution de parcours de démonstration de trains blocs de conteneurs le long du couloir nord du Chemin de fer transasiatique et le développement des couloirs de transport Asie-Europe.

Elle a en outre apporté un soutien vigoureux aux activités du secrétariat en vue de l'élaboration d'un accord sur la Route d'Asie et a souligné l'importance du programme de travail commun entre la CEE et la CESAP.

177. La Commission a pris acte des progrès accomplis dans l'élaboration d'un accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie et de l'organisation, à ce titre, de trois séminaires sous-régionaux en vue de la réunion intergouvernementale prévue pour novembre 2003. La Commission a en outre relevé qu'un tel accord était appelé à jouer un rôle de catalyseur dans le développement coordonné des routes internationales dans la région ainsi qu'entre l'Asie et l'Europe. Elle a exprimé l'espoir que l'accord puisse être conclu lors de la réunion intergouvernementale.

178. La Commission s'est félicitée du soutien constant que le Gouvernement japonais apportait à la Route d'Asie sous la forme d'un financement et de services d'experts. Elle a pris note de la déclaration faite par le Gouvernement japonais concernant la proposition relative au projet d'accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie formulée à l'occasion du séminaire sous-régional sur l'accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie pour l'Asie du Nord-Est qui s'était tenu les 21 et 22 août 2003 à Ulaanbaatar.

179. La Commission a noté que les discussions bilatérales entre pays voisins facilitaient l'application des accords régionaux et a pris acte de l'offre faite par le Gouvernement indien d'accueillir à New Delhi le séminaire sous-régional pour la sous-région de la SAARC concernant l'accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie.

180. La Commission a pris note de la déclaration de la Malaisie relative aux négociations en cours avec Singapour en vue de régler les questions liées à l'alignement des itinéraires et à la numérotation des itinéraires de la Route d'Asie reliant les deux pays

181. La Commission a prié le secrétariat de prendre des dispositions pour actualiser l'alignement de l'itinéraire du Chemin de fer transasiatique, y compris le couloir sud, avant la mise en place d'un groupe de travail sur le Chemin de fer transasiatique. Elle a exprimé son appui à l'organisation de réunions des directeurs des chemins de fer de la région de la CESAP.

182. La Commission a constaté que deux projets de la CESAP axés sur la sous-région de l'Asie du Nord-Est, l'un concernant le développement d'un système intégré de transport maritime et d'installations portuaires dans la sous-région de l'Asie du Nord-Est et l'autre un système intégré de transports internationaux et de logistique pour l'Asie du Nord-Est pourraient figurer parmi les meilleures pratiques pouvant être transposées dans d'autres sous-régions.

183. La Commission a noté qu'un petit nombre seulement de pays de la région étaient en mesure de fournir des services logistiques modernes et a demandé au secrétariat de réaliser une étude sur les meilleures pratiques dans ce domaine et de diffuser les informations s'y rapportant.

184. La Commission a noté que la création de couloirs de transport, tels que le projet de liaison ferroviaire Singapour-Kunming, allait renforcer et encourager le développement du commerce international, du transport de transit et du tourisme.

185. La Commission a noté que la République islamique d'Iran mettait en œuvre un certain nombre de projets visant à instaurer les conditions d'un transit amélioré, meilleur marché et plus rapide pour les pays de la région. Ce pays avait en outre pris des dispositions en vue d'harmoniser les normes relatives au transport et avait signé des conventions internationales et des accords bilatéraux concernant la facilitation des transports.

186. La Commission a pris note de la demande tendant à ce que le secrétariat inclue dans son programme de travail des activités relatives au développement du transport fluvial, en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique, la sécurité, le respect de l'environnement et la formulation de plans directeurs pour une réorientation en faveur du transport fluvial grâce à une action commerciale.

187. La Commission a apporté un soutien vigoureux au Plan d'action pour le développement d'un tourisme viable dans la région de l'Asie et du Pacifique et a réaffirmé son engagement en faveur de son exécution. Elle a noté avec plaisir qu'au titre du Plan s'étaient tenus ou allaient se tenir une série de séminaires sur le renforcement des capacités dans le domaine du développement d'un tourisme viable, notamment des séminaires nationaux pour le Cambodge en juin 2003, la Mongolie en septembre 2003, le Kirghizistan en novembre 2003 et l'Azerbaïdjan en 2004.

188. La Commission a noté avec satisfaction qu'un séminaire sur le développement d'un tourisme viable au service de la lutte contre la pauvreté avait eu lieu à Katmandou, en août 2003, et avait permis de débattre utilement de mesures spécifiques destinées à faire reculer la pauvreté grâce au développement du tourisme. Elle a demandé au secrétariat de renforcer encore les activités visant à accroître la contribution du tourisme à la lutte contre la pauvreté.

189. La Commission a noté avec satisfaction qu'un séminaire sur la gestion des crises dans le tourisme allait se tenir à Lombok (Indonésie) les 11 et 12 septembre 2003. Elle a engagé les pays membres à participer à cette importante manifestation.

190. La Commission a noté avec plaisir que le Réseau des Instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques (APETIT) poursuivait son expansion et qu'à l'heure actuelle 163 instituts d'enseignement ou de formation et organisations nationales de tourisme de 37 pays et zones participaient à ses activités. Elle a pris note avec gratitude de l'offre faite par l'Inde d'aider les instituts membres du Réseau à former des formateurs et de sa volonté d'étudier les possibilités de dispenser des programmes de formation sur la promotion du tourisme aux pays membres, à la demande. Elle a noté avec intérêt que la Malaisie s'était dotée d'un conseil national pour les ressources humaines

dans le secteur du tourisme, lequel avait élaboré une norme de référence pour la formation touristique et des normes nationales concernant la formation professionnelle dans le souci de préserver la qualité des services dans l'industrie touristique.

191. La Commission a pris note de la proposition tendant à ce que dans ses initiatives le secrétariat fasse une place à des activités concernant la promotion du tourisme dans la sous-région Mékong-Gange et la promotion de circuits touristiques axés sur le bouddhisme.

Rapport du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles sur sa quatrième session

Progrès réalisés dans l'application des résolutions ayant un rapport avec le thème de la gestion de la mondialisation: résolutions 57/2 relative à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000) et 58/3 relative au Sommet mondial pour le développement durable

Rapport sur le suivi à l'échelon régional du Plan d'application de Johannesburg du Sommet mondial pour le développement durable

192. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1275 contenant le rapport du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles sur sa quatrième session, du document E/ESCAP/1297 rendant compte des progrès réalisés dans l'application des résolutions se rapportant au thème de la gestion de la mondialisation, ainsi que du document E/ESCAP/1302 faisant le point du suivi à l'échelon régional du Plan d'application du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable.

193. La Commission a noté en s'en félicitant que le Comité s'était penché sur l'analyse préliminaire du suivi du Sommet mondial pour le développement durable et s'était tout particulièrement intéressé à l'application des résultats du Sommet aux niveaux régional et sous-régional. Notant que dans le rapport était abordé un large éventail de questions particulièrement pertinentes, la Commission a souscrit au rapport du Comité, en particulier à ses conclusions et recommandations.

194. La Commission a apporté son soutien aux programmes du secrétariat en faveur du renforcement des capacités dans le domaine de la planification et de la gestion stratégiques pour une gestion intégrée des ressources en eau en vue d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire et a appelé à l'adoption d'une démarche holistique faisant appel à la participation du public, au transfert de technologie et à l'échange d'information dans le souci de mettre en place des politiques et pratiques durables concernant l'eau.

195. La Commission a encouragé le secrétariat à continuer de promouvoir la sensibilisation de la population à la conservation de l'eau, à l'utilisation efficace de l'eau et au problème de la contamination des

eaux souterraines, ainsi que de promouvoir la participation du public au débat sur la gestion de l'eau et l'assainissement, et d'intensifier la coopération avec les pays membres et les organisations sous-régionales en vue de mettre en œuvre et d'élargir ses activités dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de l'eau douce (2003).

196. La Commission a engagé le secrétariat à continuer d'aider sur demande les membres de la CESAP à évaluer leurs ressources en eau et à suivre l'évolution de la situation en matière d'eau douce en utilisant les outils élaborés dans le premier *Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde*, dans le prolongement du troisième Forum mondial de l'eau et des succès remportés par les Nations Unies dans ce domaine, en particulier le Programme mondial d'évaluation des ressources en eau.

197. La Commission a pris note de la corrélation étroite existant entre les succès en matière de lutte contre les catastrophes naturelles et la lutte contre la pauvreté et a encouragé le secrétariat à renforcer la gestion régionale et sous-régionale des catastrophes par l'échange d'information, la participation de la population, l'échange de données d'expérience et le transfert de technologie. La Commission a en outre demandé au secrétariat d'amplifier la coopération dans la région de la mer Caspienne dans le cadre de divers programmes et activités.

198. La Commission a exprimé son soutien aux initiatives du secrétariat concernant la mise en œuvre d'activités pertinentes en faveur de l'utilisation accrue des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la coopération énergétique sous-régionale dans le prolongement des résultats du Sommet mondial pour le développement durable. Elle a pris note avec intérêt des efforts déployés par plusieurs pays en vue d'attribuer un rang de priorité élevé au développement des ressources énergétiques renouvelables. À ce sujet, elle a pris note avec gratitude de l'offre faite par l'Inde d'ouvrir ses établissements de formation et d'appuyer des projets de démonstration au bénéfice d'autres pays en développement.

199. La Commission a exprimé son appui à l'action menée par le secrétariat en vue de renforcer les capacités dans le domaine du développement durable par le biais d'ateliers de formation, de services consultatifs, de réunions d'experts et d'échange de données sur les meilleures pratiques. Elle a souligné que ces actions devaient se poursuivre.

200. La Commission s'est félicitée de l'initiative prise par le secrétariat de promouvoir la coopération énergétique sous-régionale en Asie du Nord-Est. Prenant acte de la réussite de la réunion de hauts responsables sur la coopération énergétique en Asie du Nord-Est tenue à Vladivostok (Fédération de Russie) en avril 2003, elle a demandé au secrétariat de continuer à soutenir ce processus tendant à exploiter au mieux le potentiel de développement énergétique dans la sous-région.

201. La Commission s'est félicité des progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre de l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre, en particulier de la mise au point de projets pilotes et de la réalisation d'études de cas dans les pays membres. La Commission a pris note avec gratitude de l'appui financier apporté par le Gouvernement japonais ainsi que de ses efforts en matière de partenariat en faveur de la mise en œuvre de l'initiative de Kitakyushu dans la région.

202. La Commission s'est félicitée des activités que le secrétariat menait afin de promouvoir la coopération sous-régionale aux fins de l'application du Programme sous-régional de coopération environnementale pour l'Asie du Nord-Est. Elle a salué les efforts en cours au titre du projet de lutte contre les tempêtes de poussière et de sable dans la sous-région.

203. La Commission a été informée que la Conférence mondiale sur les changements climatiques allait se tenir à Moscou du 29 septembre au 2 octobre 2003. Elle a encouragé les pays de la sous-région à y participer activement.

204. La Commission a noté que les résultats du Sommet mondial pour le développement durable représentaient un nouvel engagement mondial en faveur du développement durable. La Commission du développement durable avait à juste titre insisté sur le rôle des commissions régionales dans la mise en œuvre du Plan d'application, notamment dans l'organisation de réunions régionales, en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, comme le PNUD, le PNUE et le Département des affaires économiques et sociales.

205. La Commission a constaté que les sept initiatives régionales énoncées dans la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique reflétaient les priorités et préoccupations de la région et étaient en parfaite harmonie avec les résultats du Sommet mondial pour l'environnement durable. Elle a estimé qu'il fallait exécuter les programmes en conformité avec les décisions contenues dans le Plan d'application de Johannesburg et avec celles prises par la Commission du développement durable à sa onzième session.

206. La Commission a engagé le secrétariat à mobiliser des ressources supplémentaires afin de traduire les résultats du Sommet mondial pour le développement durable en actions concrètes et les mettre en œuvre intégralement. Elle a constaté qu'il était nécessaire que les principales parties prenantes participent activement à la mise en œuvre du Plan d'application, tout en reconnaissant le rôle primordial revenant aux gouvernements. Elle a souscrit à l'initiative tendant à organiser un forum régional de hauts responsables chargé de procéder à un examen général de la mise en œuvre du Plan d'application à l'échelon régional.

207. La Commission a apporté son soutien à l'idée d'organiser en octobre 2003 une réunion régionale chargée d'étudier la mise en œuvre du Plan d'application dans un premier ensemble de domaines (eau, assainissement et établissements humains) et d'élaborer

un rapport régional à l'intention de la douzième session de la Commission du développement durable.

208. Tout en accueillant avec satisfaction les initiatives de partenariat de type II en tant que moyen de mettre en œuvre le Plan d'application, la Commission a souligné que de telles initiatives ne devaient pas se substituer aux engagements pris mais les compléter.

Questions et faits nouveaux au niveau régional

209. La Commission était saisie d'un document de synthèse (E/ESCAP/1273) présentant les faits nouveaux aux niveaux national et régional et mettant l'accent sur un certain nombre de questions intersectorielles concernant le commerce et les investissements, l'environnement et le développement durable, les technologies de l'information, de la communication et de l'espace, et les transports et le tourisme, dans l'optique des défis liés à la mondialisation.

210. La Commission a insisté sur l'importance qu'il y avait à adopter une approche intégrée pour traiter les questions intersectorielles mentionnées dans le document. Elle a reconnu la complexité des liaisons existant entre ces questions et donc la nécessité de renforcer les activités d'assistance technique dans le souci d'accroître la capacité des pays à répondre à ces questions efficacement aux niveaux national et international.

Commerce et investissements

211. La Commission a souligné qu'un système commercial multilatéral universel, ouvert, prévisible et non discriminatoire était une composante cruciale de la gestion de la mondialisation. Le système devait être configuré pour en faire une force positive allant dans le sens du développement et pour que tous les pays bénéficient d'une part équitable de la croissance du commerce mondial, à proportion de leurs besoins économiques.

212. La Commission a noté en outre que son sous-programme concernant le commerce et les investissements était un domaine prioritaire; elle a souligné la nécessité de mettre en œuvre efficacement la résolution 57/5 du 25 avril 2001 sur l'intégration des pays en développement et des économies en transition d'Asie et du Pacifique au système commercial international.

213. La Commission a demandé au secrétariat de continuer à accorder un rang de priorité élevé à son programme en faveur du renforcement des capacités pour les négociations commerciales de l'OMC, non seulement sous l'angle de la réalisation de divers engagements pris à l'OMC mais aussi dans le souci de renforcer la capacité des pays membres à bénéficier d'un système commercial multilatéral ouvert et reposant sur des règles.

214. Tout en relevant que la Déclaration ministérielle de Doha plaçait les besoins et intérêts des pays en développement au centre du programme de

travail, la Commission a fait valoir qu'à l'approche de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC devant se tenir à Cancún (Mexique), du 10 au 14 septembre 2003, la véritable question était de savoir comment les résultats de Doha allaient être traduits en réalisations concrètes sur le plan du développement. Elle a souligné que les questions de mise en œuvre qui préoccupaient les pays en développement devraient être traitées de manière à susciter la participation accrue de ces pays au système commercial multilatéral et une répartition plus équitable des avantages liés au commerce.

215. La Commission a noté que les négociations du cycle de Doha étaient presque à mi-parcours et que le système commercial multilatéral devait préserver le principe d'équité dans le commerce, pour ce qui était notamment de la mise en œuvre d'un traitement spécial et différencié modulé en fonction du degré de développement des membres et membres associés de la CESAP.

216. La Commission a noté que près de la moitié de ses membres et membres associés n'étaient pas encore membres de l'OMC. Elle a demandé au secrétariat d'étudier par l'intermédiaire de son réseau de pays en cours d'accession, l'expérience des pays ayant récemment accédé à l'OMC et de communiquer ces données d'expérience aux pays en cours d'accession à l'OMC.

217. La Commission a noté que les nouveaux membres de l'OMC et les membres potentiels, en particulier les pays les moins avancés et les pays à économie en transition, souscrivaient des engagements de grande envergure au cours de leur processus d'accession à l'OMC. Elle a demandé au secrétariat de leur fournir une assistance technique et des services consultatifs pour faciliter ce processus d'accession et la mise en œuvre des engagements au titre de l'OMC.

218. La Commission a souligné l'importance d'un meilleur accès aux marchés en tant que puissant outil de développement et de lutte contre la pauvreté. La réduction des subventions induisant des distorsions dans le commerce, des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits grevant les produits d'exportation présentant un intérêt pour les pays en développement, figuraient parmi les principaux domaines dans lesquels les négociations du cycle de Doha devaient déboucher sur des résultats porteurs de développement. La Commission a fait valoir en outre que les gains en termes d'accès aux marchés ne devaient pas être annulés par l'imposition de mesures non tarifaires de nature à restreindre les échanges. À ce propos, elle a noté avec préoccupation la fréquence des mesures anti-dumping visant des importations en provenance de la région et a demandé au secrétariat de fournir l'assistance technique nécessaire en collaboration avec d'autres organisations internationales.

219. La Commission a demandé au secrétariat de réaliser une étude approfondie sur la prolifération des accords commerciaux régionaux et bilatéraux et sur leur contribution au développement économique régional et à l'accroissement des flux commerciaux et des flux

d'investissements selon des modalités favorables au système commercial multilatéral.

220. La Commission a relevé que la facilitation du commerce concourait grandement à accroître les flux commerciaux internationaux et l'efficacité commerciale. On a souligné l'importance qu'il y avait à fournir une assistance technique dans le domaine du renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce, en particulier pour aider les pays en développement à accéder à l'OMC et à mener leurs discussions en cours relatives à la facilitation du commerce dans le cadre de l'OMC, eu égard aux capacités limitées et à la diversité des niveaux de développement – en particulier sur le plan des infrastructures et des moyens – des pays en développement de la région de la CESAP.

221. La Commission a souligné qu'outre les gains sensibles inhérents à l'accès aux marchés, les pays en développement avaient besoin d'une assistance destinée à renforcer leur capacité d'offre afin de leur donner les moyens d'utiliser plus efficacement l'accès accru aux marchés devant découler de la libéralisation du commerce.

222. La Commission a pris note de l'importance que revêtait la participation du secteur privé au commerce et à l'investissement et a engagé le secrétariat à renforcer l'élément de son programme de travail concernant le secteur des PME, qui couvrait des questions telles que le microfinancement, la compétitivité à l'exportation, l'utilisation des technologies de l'information et du commerce électronique, les incidences des accords de l'OMC pour les entreprises de la région, des études comparées sur les meilleures pratiques en matière de développement des PME, l'établissement de liens entre les sociétés transnationales et les PME.

Facilitation du commerce et des transports

223. La Commission a fait observer que l'investissement dans le commerce et la facilitation des transports étaient des questions extrêmement importantes qui devraient être examinées par le Comité de la gestion de la mondialisation. En outre, elle a estimé que le lien entre TIC et transports était essentiel au développement d'infrastructures de transport modernes, en particulier dans le cadre du Chemin de fer transasiatique et de la Route d'Asie.

Commerce, environnement et développement

224. La Commission a demandé au secrétariat de renforcer les capacités des pays en développement membres dans le cadre des négociations internationales sur le commerce et l'environnement, eu égard en particulier au lien entre la Convention sur la diversité biologique et les dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

225. La Commission a reconnu que le commerce et la protection de l'environnement se soutenaient mutuellement et que le commerce pouvait aider au développement et, donc, créer les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des mesures environnementales.

226. La Commission a insisté sur le fait que les mesures prises pour préserver l'environnement ne devraient pas être discriminatoires ni être utilisées comme protection déguisée. Elle a relevé que les restrictions commerciales ne constituaient pas une solution aux problèmes environnementaux. En revanche, la coopération internationale, le transfert de technologie et l'assistance technique étaient des moyens plus judicieux de traiter ces problèmes à l'échelle mondiale.

Rôle des TIC

Progrès dans la mise en œuvre des résolutions relatives à la gestion de la mondialisation: résolutions 56/3 relative à la coopération régionale en matière d'applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique et 57/4 relative à la coopération régionale pour la téléinformatique au service du développement

227. La Commission a estimé que les TIC constituaient un moteur important de la mondialisation et avaient ainsi un impact significatif en ce qu'elles aidaient les pays en développement membres à gérer les effets de la mondialisation en accélérant leur développement et en rendant leur économie plus compétitive du fait de leurs implications économiques et sociales extraordinaires. En outre, les TIC ont fait évoluer considérablement les marchés, la production, les services et les besoins en personnel qualifié, elles ont également élargi les possibilités en matière d'éducation et de soins de santé et ont amélioré les conditions de vie. Dans un certain nombre de pays, l'utilisation et la diffusion efficaces des TIC avaient permis d'améliorer sensiblement la productivité et la compétitivité économiques et industrielles, en particulier dans le secteur des petites et moyennes entreprises.

228. La Commission a souligné la nécessité de créer des cadres politiques et réglementaires propices à l'adoption et à la diffusion des TIC, comme par exemple la culture numérique ou les initiatives d'apprentissage par ordinateur, de former des ressources humaines compétentes, ainsi que de mettre en place les infrastructures nécessaires. Il a été noté que l'accès équitable aux TIC et leur utilisation dans les pays en développement supposaient de relever le défi majeur que constituait la promotion de l'alphabétisation. À cet égard, les initiatives d'apprentissage par ordinateur devraient intégrer de nouveaux moyens d'apprentissage et promouvoir l'éducation à distance par satellite et par l'Internet. Tout en soulignant le rôle important des gouvernements dans la promotion d'un environnement propice à la sensibilisation aux TIC dans les milieux économiques et dans l'ensemble de la société, la Commission a insisté sur la nécessité d'établir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé qui favorisent la conception de programmes novateurs dans les domaines suivants: valorisation des ressources humaines et développement des infrastructures, amélioration de la densité téléphonique dans les zones rurales, développement, recherche et transfert de technologie. En outre, le secrétariat a été prié d'identifier et de renforcer les meilleures pratiques utilisées dans le

cadre de ces partenariats, en particulier en ce qui concernait le développement des infrastructures, et de demander aux gouvernements membres intéressés de prendre part à cet effort.

229. La Commission a relevé que l'accessibilité économique était essentielle pour garantir un niveau de pénétration plus élevé des TIC, en particulier de l'Internet. Bien que la baisse du coût des services de télécommunication puisse contribuer dans une large mesure à promouvoir une plus large utilisation de l'Internet, il était aussi important de rendre les logiciels plus abordables pour la population dans les pays en développement membres. Un moyen d'y parvenir était de promouvoir la conception et l'utilisation de logiciels du domaine public, d'un coût moindre, et non assujettis à des brevets ou soumis à d'autres restrictions imposées par les fabricants des logiciels les plus récents.

230. Certes, il appartenait d'abord aux pays membres de développer les TIC, mais la Commission a estimé que la CESAP pouvait jouer un rôle moteur en favorisant la coopération régionale dans le domaine des TIC, notamment grâce à un partage de l'expérience et des meilleures pratiques, à l'établissement de réseaux régionaux, à la valorisation des ressources humaines, en coordonnant les préparatifs régionaux du Sommet mondial sur la société de l'information et en assurant le suivi des résultats du Sommet mondial. La Commission, constatant par ailleurs la nature transsectorielle des TIC, a été d'avis que le secrétariat pouvait traiter de questions pluridisciplinaires comme les transports et les TIC, ou encore la promotion du commerce et les TIC; il pourrait notamment étudier la possibilité de tirer parti de certains projets du Chemin de fer transasiatique et de la Route d'Asie pour développer l'infrastructure des TIC.

231. La Commission s'est félicitée de l'établissement de la Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace au sein du secrétariat de la CESAP, et en a reconnu l'utilité pour le renforcement des capacités et compétences nécessaires aux États membres en développement pour adopter, utiliser et développer les TIC. La Commission a, à ce sujet, pris note avec satisfaction des activités mises en œuvre par le secrétariat en coopération avec divers gouvernements membres, telles que la coorganisation de la Conférence régionale Asie-Pacifique préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Tokyo en janvier 2003, la Conférence régionale sur la cybercriminalité et la sécurité de l'information, tenue à Séoul en novembre 2002, la réunion d'experts sur une feuille de route régionale vers la société de l'information en Asie et dans le Pacifique, la Réunion d'experts sur la cartographie et le suivi de la pauvreté au moyen des technologies de l'information et la Réunion d'experts sur les applications des techniques spatiales à la lutte contre la pauvreté, tenue à Bangkok en août 2003. Elle a noté avec satisfaction l'aide généreuse fournie par les Gouvernements du Japon, de la République de Corée et de la Thaïlande qui accueilleraient des activités TIC de la CESAP visant à réduire la fracture numérique dans la région.

232. La Commission s'est réjouie des progrès réalisés dans l'application la résolution 56/3, en date du 7 juin 2000, relative à la coopération régionale en matière d'applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, et de la résolution 57/4, en date du 25 avril 2001, relative à la coopération régionale pour la téléinformatique au service du développement. Elle a aussi apprécié les efforts de la CESAP pour s'attaquer à des questions essentielles d'intérêt commun, comme la gestion des catastrophes naturelles au moyen des techniques spatiales. La Commission a recommandé l'institutionnalisation des mécanismes de coopération régionale pour faciliter un partage équitable des avantages offerts par le développement de la technologie spatiale et de ses applications entre tous les pays de la région, concernant notamment les diverses applications de techniques spatiales à la gestion des catastrophes naturelles. Relevant l'importance de l'application des techniques spatiales au développement durable, la Commission a aussi recommandé au secrétariat de s'intéresser tout particulièrement à la mise au point de projets conjoints débouchant sur des produits pratiques, dans la poursuite de son action tendant à faciliter les échanges d'information et de savoir-faire en matière d'application des techniques spatiales au développement durable.

233. La Commission a pris note avec satisfaction de l'appui que continuaient à apporter la Chine, la France et l'Inde au programme de coopération régionale de la CESAP dans le domaine des applications des techniques spatiales à la gestion des catastrophes naturelles et au développement durable, ainsi que de l'offre de la Fédération de Russie de partager ses connaissances spécialisées en matière de communication par satellite, de navigation et de télédétection appliquées au développement durable. Elle a été sensible à l'offre de la Malaisie de soutenir les activités de renforcement des capacités et de formation portant sur le développement de la télédétection et de la technologie des satellites; elle a aussi remercié la République islamique d'Iran qui a offert de partager avec les autres membres de la CESAP son expérience en géomatique. Elle a noté que les pays membres devaient et souhaitaient coopérer en matière d'application des techniques spatiales aux niveaux sous-régional, régional et international.

234. La Commission a recommandé au secrétariat de commencer à préparer la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, et d'envisager des mesures concrètes menant à l'établissement d'un cadre institutionnel relatif aux applications et au développement des techniques spatiales dans la région.

Modes de consommation et de production durables

235. La Commission a pris note avec satisfaction de l'organisation par le Gouvernement indonésien de la réunion d'experts Asie-Pacifique sur la promotion des modes de consommation et de production durables à Jogjakarta (Indonésie), du 21 au 23 mai 2003, qui avait fixé des priorités pour l'établissement de cadres ou d'initiatives régionales ou sous-régionales.

236. La Commission a également noté qu'une réunion internationale d'experts, organisée par le Département des affaires économiques et sociales à Marrakech (Maroc) en juin 2003, avait adopté un cadre décennal de programmes relatifs aux modes de consommation et de production durables. Elle a en outre pris note de la proposition d'établir des liens continus entre le processus régional et les travaux des organes délibérants de la CESAP jusqu'à la session de 2010 de la Commission du développement durable et au-delà.

Rapport sur le Centre Asie-Pacifique du génie et de la machine agricoles

Progrès réalisés dans l'application des résolutions ayant un rapport avec le thème de la gestion de la mondialisation: résolution 58/5 relative à l'établissement du Centre Asie-Pacifique du génie et de la machine agricoles

237. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1277/Rev.1 et E/ESCAP/1297.

238. Elle a noté que les négociations avaient progressé entre le Gouvernement chinois et le secrétariat de la CESAP au sujet de l'accord de siège avec le pays hôte et qu'il était prévu que le Centre commence à fonctionner sous peu à Beijing. Elle a redit sa satisfaction de l'appui financier généreux et des autres moyens d'accueil fournis par le Gouvernement chinois. Elle a également exprimé ses remerciements au Gouvernement finlandais pour la générosité de son soutien financier.

239. La Commission a demandé au Centre de mettre immédiatement au point une feuille de route pour le moyen et le long terme en établissant un ordre de priorité dans son programme de travail. Elle s'est réjouie que les trois principaux domaines, à savoir l'échange d'information sur la mécanisation et la transformation en agriculture, les échanges de prototypes et le transfert de technologie, et la promotion de la recherche-développement dans l'agro-alimentaire et l'agro-industrie, étaient conformes aux besoins prioritaires des pays en développement. Elle a aussi recommandé d'accorder la priorité aux activités concernant l'agro-électronique, l'énergie dans les zones rurales et la lutte contre la pauvreté de façon à ce que le Centre soit un «centre d'excellence» conformément à ses statuts.

240. La Commission a recommandé au Centre de s'occuper de la diffusion de l'information sur les technologies efficaces en vue de favoriser la participation des femmes rurales à des activités agroalimentaires propres à accroître l'emploi et les revenus dans les zones rurales.

241. La Commission a souligné que le Centre devrait renforcer ses activités dans les domaines du génie et de la machine agricoles au profit des ruraux pauvres. Elle était d'avis que le Centre, tout en renforçant ses activités pour aider les petits exploitants agricoles et lutter ainsi contre la pauvreté, devait s'intéresser également aux nouvelles technologies émergentes, notamment dans le domaine de la biotechnologie.

242. La Commission a engagé le Centre à mobiliser de nouvelles ressources pour ses activités de programme de façon à devenir financièrement autonome à l'avenir.

243. La Commission a pris note de la proposition du secrétariat au sujet du futur programme de travail du Centre, qui devrait cadrer avec les domaines thématiques de la CESAP. Elle a également relevé que des initiatives avaient été prises en vue d'élaborer des projets dans les domaines suivants: a) aider les membres du Centre à valider leurs plans de mécanisation agricole pour les systèmes agricoles nationaux; b) établir un service de ressources agricoles, sanitaires et phytosanitaires dans les pays membres, qui les aiderait dans le processus d'accès aux marchés; c) favoriser des systèmes de pépinières de PME en agrotechnologie; d) organiser une conférence régionale sur le développement des entreprises agro-industrielles et sur la biotechnologie agricole; e) intégrer les ruraux handicapés dans le développement social durable en leur fournissant de meilleurs outils agricoles; et f) établir un réseau d'échange de machines agricoles d'occasion permettant d'améliorer l'autosuffisance en matière de production agricole.

Problèmes sociaux émergents

244. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1271 et Corr.1 et E/ESCAP/1279-1281 relatifs aux problèmes sociaux émergents. Elle a félicité le secrétariat pour la qualité et l'exhaustivité de la documentation.

Rapport de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique

245. La Commission a fait sien le rapport de la Conférence contenu dans le document E/ESCAP/1271 et Corr.1. Elle a noté que l'élimination de la pauvreté passait par la croissance économique, le développement social et la durabilité environnementale. Elle a souligné que les facteurs démographiques et les facteurs liés à la population devraient être pleinement intégrés à la planification aux niveaux national, sectoriel et local. La Commission a constaté que malgré les progrès importants accomplis dans le cadre des programmes de population dans la région, de nombreuses catégories défavorisées de la population n'avaient pas un accès suffisant à des services de santé appropriés, notamment aux soins de santé procréative. Elle a recommandé que les efforts visant à répondre aux besoins essentiels et à fournir un accès aux services de base soient renforcés et intégrés au processus de planification à tous les niveaux. Elle a en outre indiqué qu'un modèle macroéconomique privilégiant les pauvres devrait s'accompagner d'une approche du développement axée sur l'individu et se fonder sur la bonne gouvernance dans chaque pays et à l'échelle internationale. Elle a noté que l'égalité entre les sexes était une condition nécessaire au succès de la lutte contre la pauvreté. En outre, elle a souligné qu'il était nécessaire de combiner l'efficacité économique avec des considérations et objectifs sociaux plus larges.

246. Plusieurs délégations ont réaffirmé l'appui de leur gouvernement au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, adopté au Caire en 1994, et souligné l'importance de la santé procréative et des droits de la procréation pour améliorer la situation en matière de santé maternelle et de survie des enfants. La Commission a également noté que des questions telles que la migration et le vieillissement de la population devraient être prises en considération dans les politiques générales de population.

Approche du développement social fondée sur le respect des droits

247. La Commission est convenue que l'approche fondée sur le respect des droits était un moyen efficace d'aborder des questions sociales telles que l'émancipation des femmes, la situation des personnes vivant avec le VIH/sida, le vieillissement de la population et l'égalisation des chances des handicapés. Elle a engagé le secrétariat à aider les membres et membres associés de la CESAP à faire face aux problèmes sociaux émergents en renforçant leurs capacités au moyen de programmes de formation, d'assistance technique, et du recensement et de la promotion des pratiques efficaces. Elle a adopté la résolution 59/2 sur le renforcement de la protection sociale dans la région de l'Asie et du Pacifique.

248. La Commission a souligné l'importance d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation. Les obstacles à l'accès des femmes et des filles à l'éducation devraient être éliminés afin de promouvoir l'égalité des sexes. Plusieurs délégations ont déclaré que leur pays était résolu à éliminer les disparités entre les sexes en matière d'éducation.

249. La Commission a appelé à accroître l'accès des femmes à l'emploi rémunéré et à éliminer les obstacles auxquels les femmes étaient confrontées sur le lieu de travail. Elle a souligné qu'il importait de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes en donnant à celles-ci accès à l'emploi, à la propriété de la terre et des biens, et aux facteurs de production. Elle a préconisé le renforcement de la protection sociale et des régimes de sécurité sociale et l'accroissement de la proportion de femmes bénéficiant de ces régimes.

250. La Commission a souligné l'importance que revêtait une participation égale des femmes au processus de décision. Elle a fait ressortir que la représentation élargie des femmes dans les gouvernements, notamment au niveau local, était une question à laquelle il fallait attribuer un rang de priorité élevé en vue de l'égalité entre les sexes. La Commission a félicité les membres pour leur action en faveur d'une représentation accrue des femmes dans la vie politique. En particulier, elle a encouragé les pays à poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration de Phitsanulok sur la promotion des femmes dans l'administration locale adoptée par le Sommet Asie-Pacifique des femmes maires et conseillères municipales, tenu à Phitsanulok (Thaïlande) du 19 au 22 juin 2001.

251. La Commission a souligné qu'il était important de traiter de manière intégrée l'ensemble des problèmes sociaux émergents, en gardant à l'esprit la pauvreté qui constituait la toile de fond de toutes ces questions qui étaient interdépendantes, notamment les questions sanitaires. Elle a insisté sur l'importance d'un meilleur accès aux services de santé de base. Elle a notamment précisé que les femmes, les jeunes et les populations rurales, en particulier les secteurs marginalisés, étaient les catégories auxquelles les gouvernements devaient prêter une attention particulière dans leur effort pour améliorer les systèmes de santé et la prestation des services sanitaires dans leur pays.

252. La Commission a exprimé sa préoccupation concernant la propagation du VIH/sida, la traite des femmes et des enfants, et les sévices et l'exploitation sexuels à l'encontre des enfants et des jeunes dans la région. Elle a souligné l'importance des législations nationales et de la coopération internationale et régionale face à ces problèmes et elle a engagé le secrétariat à jouer un rôle déterminant à cet égard. Par ailleurs, on a insisté sur le besoin d'éducation dans le domaine de la santé procréative et sexuelle. La Commission a pris note avec satisfaction du programme du secrétariat pour protéger les droits des enfants et des jeunes dans le cadre de son programme de lutte contre les sévices et l'exploitation sexuels.

Stratégie de mise en œuvre de Shanghai

253. La Commission a fait sienne la Stratégie régionale de Shanghai de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique (1999), contenue dans le document E/ESCAP/1280. Elle a appelé les organismes gouvernementaux, les ONG et le secteur privé à coopérer pour le traitement des questions liées au vieillissement de la population. Les incidences structurelles du vieillissement de la population devraient être prises en compte dans les politiques nationales de réduction de la pauvreté, de santé et de protection sociale. La Commission a souligné que les politiques en matière de vieillissement devraient apporter des réponses aux besoins des personnes âgées en matière de sécurité financière, de soins de santé, d'alimentation, de logement, de formation et d'information.

254. La Commission a souligné que les aspects sexospécifiques du vieillissement de la population devraient être pris en compte, car les femmes étaient souvent plus nombreuses que les hommes parmi les personnes âgées. La nature des maladies et des déficiences des personnes âgées variait selon les sexes, de même que le type de soins et d'assistance nécessaire.

Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour la clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002)

255. La Commission a pris note du rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau, contenu dans le document E/ESCAP/1281. Elle a apporté son

appui à une approche de l'intégration sociale des handicapés fondée sur le respect des droits, telle que décrite dans le Cadre régional d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique, adoptée par ladite Réunion.

256. Elle a souligné l'importance de l'éducation, de la formation et de l'emploi en matière d'égalité des chances pour les handicapés. Elle a également recommandé d'accorder une plus grande attention à la prévention de l'invalidité et de renforcer les programmes communautaires de réadaptation. Elle a noté que les organisations non gouvernementales et autres organisations de la société civile avaient un rôle important à jouer pour une pleine participation des handicapés. Elle a encouragé vivement le secrétariat à continuer d'aider les membres et membres associés à mettre en œuvre le Cadre d'action de Biwako.

257. La Commission a adopté la résolution 59/3 relative à l'application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique durant la Décennie pour les handicapés (2003-2012).

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement

258. La Commission était saisie du rapport de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral sur sa sixième session (E/ESCAP/1303 et Corr.1) et a entendu un rapport oral sur les activités du secrétariat intéressant les pays insulaires en développement. Elle a pris note avec satisfaction des résultats substantiels de la sixième session de l'Organe spécial et, de façon générale, a approuvé les recommandations figurant dans le rapport sur le transport de transit dans les pays en développement sans littoral et de transit et les implications en termes de commerce international de l'effort d'après-Doha tendant à intégrer les pays les moins avancés dans le système économique mondial, relevant toutefois que le Plan d'action pour la coopération en matière de transport de transit en Asie constituait une contribution régionale à la Conférence ministérielle des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit, tenue à Almaty les 28 et 29 août 2003, et que toute nouvelle mesure à ce sujet devait cadrer avec le Programme d'action d'Almaty pour répondre aux besoins spéciaux des pays en développement sans littoral dans un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport de transit pour les pays en développement sans littoral et de transit. La Commission a en outre fait remarquer qu'il appartenait au premier chef aux pays en développement sans littoral et de transit d'établir bilatéralement un bon système de transit.

259. La Commission a noté que la Conférence ministérielle internationale avait réaffirmé l'engagement de la communauté internationale d'œuvrer de concert avec les pays en développement sans littoral et de transit afin de venir à bout des problèmes qui étaient les leurs. Elle a invité instamment toutes les parties prenantes à mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty qui avait été adopté par la Conférence.

260. La Commission a exhorté tous les pays membres à appuyer le projet de résolution présenté à la présente session par le Gouvernement du Bangladesh concernant l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Elle a adopté la résolution 59/4 sur l'exécution du Programme d'action.

261. Étant donné que l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action devait avoir lieu en 2005, la Commission a décidé que l'examen au niveau régional de la mise en œuvre du Programme d'action se ferait lors de la septième session de l'Organe spécial, début 2005.

262. La Commission s'est félicitée de l'aide fournie aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux pays insulaires en développement par certains pays membres, y compris des pays de transit et des pays insulaires en développement voisins.

263. La Commission a relevé que, étant donné que les problèmes auxquels étaient confrontés les pays insulaires en développement résultaient de leurs caractéristiques naturelles, il fallait améliorer les moyens de communication et de transport, l'accès aux services de base ainsi qu'aux ressources intérieures et extérieures. Reconnaissant que les problèmes de développement communs aux pays insulaires en développement pouvaient être examinés dans ses diverses enceintes, la Commission a engagé le secrétariat à faciliter le partage des données d'expérience, des enseignements acquis et des meilleures pratiques entre les pays membres, et appelé ceux-ci à coopérer davantage en vue de la formulation des stratégies et politiques nationales concernant les activités intersectorielles aux niveaux central et régional. Elle a par ailleurs encouragé une utilisation accrue des centres et institutions régionaux compétents aux fins du renforcement de la coopération entre les pays insulaires en développement de la région.

264. Afin de renforcer la capacité des responsables politiques de concevoir et mettre en œuvre des stratégies efficaces destinées à lutter contre les problèmes émergents liés à la pauvreté urbaine dans les pays insulaires en développement du Pacifique, la Commission a décidé que la huitième session de l'Organe spécial des pays en développement insulaires du Pacifique, devant se tenir à Shanghai (Chine) en 2004, aurait pour thème «Expériences et défis en matière de gestion urbaine dans les pays insulaires du Pacifique».

Rapport des organismes intergouvernementaux régionaux

Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique

265. La Commission était saisie d'un résumé du rapport annuel du Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique pour 2002, transmis pour information sous la forme d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1290).

266. Le Directeur du Centre a indiqué que le Conseil général du Centre s'était réuni trois fois en 2002 afin d'examiner le rapport d'un groupe d'étude indépendant sur le rôle du Centre dans la région. Malgré un rapport très favorable, une résolution avait été adoptée en vue de mettre fin aux activités du Centre.

267. Le Directeur a en outre annoncé que, malgré les incertitudes et la modicité des ressources disponibles, le Centre avait poursuivi l'exécution des programmes et projets à l'intention de ses membres. Au total, 18 programmes avaient été menés à bien en 2002, dont un sommet régional sur la politique de microfinancement et la gouvernance, tenu à Bangkok en mars 2002, en partenariat avec la CESAP, l'Association régionale du crédit agricole pour l'Asie et le Pacifique et l'Association de la Confédération asiatique des coopératives d'épargne et de crédit, une foire commerciale et conférence internationale sur la mondialisation et le développement des PME, à Kuala Lumpur en juin 2002, et une conférence intitulée «Vers une renaissance de l'Asie et du Pacifique: reprise, coopération régionale et secteur public», à Kedah (Malaisie) en septembre-octobre 2002.

268. Le Directeur a par ailleurs indiqué que 2002 avait été une nouvelle année difficile sur le plan financier, les contributions financières des membres ayant continué à diminuer, pour tomber à 478 000 dollars des États-Unis. En revanche, les recettes de la Maison internationale avaient augmenté de 67% pour atteindre 270 000 dollars des États-Unis.

269. Le Directeur a exprimé sa profonde gratitude aux pays membres, notamment au pays hôte, la Malaisie, pour leur soutien constant.

270. Un certain nombre de représentants ont exprimé leurs regrets concernant l'éventuelle fermeture du Centre dans le courant de l'année.

Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est

271. La Commission était saisie du rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (CCPM) transmis pour information sous la forme d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1291/Rev.1).

272. La Commission a noté avec satisfaction que le CCPM, conformément à son plan stratégique, s'était employé à promouvoir le renforcement des capacités, le transfert de technologie, l'échange d'information et la création de liens institutionnels à des fins de mise en valeur des ressources, de gestion de la géo-information, d'atténuation des aléas géologiques et de protection de l'environnement. Au total, 13 réunions et ateliers techniques consacrés au transfert de connaissances et de technologies avaient été organisés avec succès, avec 417 participants des pays membres. Dans le secteur des géoressources, la dernière activité du projet sur l'évaluation et la planification des ressources, à savoir le Forum de promotion des explorations pour les pays membres du CCPM, réalisé avec l'appui du Gouvernement norvégien, avait été menée à bien et un nouveau projet consacré aux politiques et à la gestion des ressources pétrolières était actuellement en cours de réalisation. Des séminaires et des ateliers avaient été organisés sur l'exploration en eau profonde et l'exploitation des gisements pétroliers, la mise en valeur du gaz naturel, l'exploration, production et utilisation du gaz, les techniques interactives de cartographie pour la construction de réservoirs géologiques et une base de données sur les ressources géothermiques. Dans le secteur du géoenvironnement, l'activité s'était concentrée sur la mise au point de techniques d'analyse des risques de glissement de terrain. Dans le secteur de la géo-information, on avait poursuivi les activités relatives à l'établissement du Réseau Asie du Sud-Est pour un système de géo-information, le programme du Réseau de diffusion de l'information sur les recherches géoscientifiques et un programme de formation à la gestion des données géologiques.

273. La Commission a également pris note de l'engagement ferme des pays membres et du soutien renforcé des pays et organisations coopérants. Elle a pris note avec satisfaction de l'étroite collaboration existant entre le CCPM et la CESAP pour l'exécution d'activités conjointes et l'échange d'information.

274. La Commission a pris note avec satisfaction de l'aide apportée à la réalisation de ces activités par le Danemark, les États-Unis, la France, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et d'autres pays et organisations coopérants. Elle s'est félicitée de l'appui apporté par le Gouvernement thaïlandais par l'intermédiaire du Département des ressources minérales qui fournissait des installations et services d'excellente qualité pour le bon fonctionnement du CCPM à Bangkok.

Commission du Mékong

275. La Commission était saisie du rapport de la Commission du Mékong, transmis pour information sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1292), et présenté par le représentant du Comité conjoint de la Commission du Mékong.

276. Elle a pris note avec satisfaction des importantes réalisations et des notables progrès accomplis en 2002 par la Commission du Mékong pour renforcer l'ensemble de ses programmes, comprenant un programme principal, un

programme d'appui et un programme sectoriel, en adoptant une approche programmatique visant à appuyer les stratégies des pays membres sur l'ensemble du bassin. Concernant le programme principal, la Commission a pris note des réalisations importantes suivantes: a) la deuxième étape du Programme sur l'utilisation de l'eau avait été menée à terme, le Conseil de la Commission du Mékong ayant approuvé, en novembre 2002, les procédures préliminaires relatives à la notification, aux consultations préalables et à l'accord; b) le Programme pour la planification du développement du bassin du Mékong avait été lancé à Bangkok en février 2002 avec pour objectif d'assurer la coordination des activités de développement dans le bassin du Mékong aux niveaux national et régional; c) des directives techniques et des orientations de politique générale concernant une évaluation transfrontière d'impact environnemental (EIE) et un système d'évaluation de l'impact environnemental des décisions stratégiques, comprenant 7 modules de formation et 20 études de cas, avaient été élaborées et traduites dans les langues des pays riverains, en mai 2002, dans le cadre du Programme sur l'environnement. Au sujet des problèmes complexes d'inondations, qui touchaient des millions de personnes dans le bassin inférieur du Mékong, la Commission a pris note des efforts renouvelés de la Commission du Mékong pour mettre en œuvre sa Stratégie de gestion et d'atténuation des inondations, adoptée l'année précédente, le Conseil de la Commission du Mékong ayant approuvé en 2002 le Programme pour la gestion et l'atténuation des inondations. La Commission a également pris note des réalisations importantes de la Commission du Mékong dans d'autres domaines divers touchant à la gestion des ressources en eau et des ressources liées à l'eau dans le bassin du Mékong, tels que la pêche, la gestion des bassins versants, l'hydrologie, la navigation et les programmes de renforcement des capacités.

277. La Commission a noté que l'appui des donateurs à la Commission du Mékong était resté important en 2002, et que le soutien apporté au Programme pour la gestion et l'atténuation des conséquences des inondations avait été renforcé. Elle a également noté avec satisfaction que le dialogue entre la Commission du Mékong et les pays riverains situés en amont, la Chine et le Myanmar, avait franchi une étape importante en 2002, avec la signature de l'Accord relatif à la fourniture de renseignements hydrologiques sur le Lancang-Mékong durant la saison des inondations, avec le Ministère chinois des ressources en eau, le 1^{er} avril 2002, pour permettre de réaliser des prévisions plus précises concernant le niveau des eaux sur le cours inférieur du Mékong.

278. La Commission a noté avec satisfaction que le Colloque du fleuve Brisbane avait décerné à la Commission du Mékong, en septembre 2002, le prix Thiess Services International, attribué pour la première fois à une organisation s'occupant de grands bassins fluviaux comprenant des pays en développement, afin de saluer l'excellence des travaux de la Commission du Mékong dans le domaine de la gestion des bassins versants.

Comité des typhons

279. La Commission était saisie du rapport du Comité des typhons, transmis pour information sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1293) et présenté par un représentant du Comité.

280. La Commission s'est félicitée des résultats et des progrès notables du Comité et de ses membres en 2002 dans leurs travaux portant sur la composante météorologique (observations, prévisions et avis de typhon), sur la composante hydrologique (prévisions et avis de crues) et sur la composante concernant l'atténuation des effets des catastrophes naturelles. Elle s'est également félicitée de l'importante contribution du Centre météorologique régional spécialisé de Tokyo, qui fournissait régulièrement des données météorologiques numériques aux membres du Comité.

281. La Commission a pris note du renforcement des installations satellitaires à usage météorologique et des observations communiquées par divers membres du Comité en vue de l'amélioration de la coopération régionale et du renforcement des activités sous-régionales du Comité dans les domaines de la météorologie, de l'hydrologie, de la formation et de la recherche, et de la prévention et planification préalable des catastrophes, y compris en renforçant les activités de recherche et en rendant les prévisions plus fiables. Elle a pris acte en particulier de la décision du Comité d'adopter l'approche stratégique pour la mise en œuvre du nouveau Plan d'exécution du Programme de coopération régionale, qui avait été remanié l'année précédente, afin de garantir la réalisation effective des objectifs prioritaires du Comité. La Commission a constaté avec plaisir que plusieurs résultats concrets avaient été obtenus dans la réalisation des activités de suivi prioritaires recommandées dans l'examen de fond en 2001 de la composante hydrologique et de la prévention et de la planification préalable des catastrophes, telles que la cartographie des risques de crues et de catastrophes liées à la sédimentation, réalisé par la plupart des membres du Comité en collaboration avec la CESAP, l'OMM, le secrétariat du Comité des typhons, et le Ministère japonais de l'aménagement du territoire, de l'infrastructure et des transports. Elle a en outre pris note de la contribution des activités du Comité à une plus grande sensibilisation du public aux catastrophes liées aux typhons, notamment sa participation active à la journée consacrée aux crues lors du troisième Forum mondial de l'eau, tenu à Kyoto (Japon) en mars 2003. La Commission a pris note de l'appui constant apporté par la CESAP aux diverses activités entreprises par les membres du Comité et de la contribution précieuse de l'OMM aux travaux du Comité depuis sa création.

282. La Commission a remercié le Gouvernement thaïlandais d'avoir accueilli la trente-cinquième session du Comité à Chiang Mai en novembre 2002 et le Gouvernement philippin d'accueillir sur son territoire le secrétariat du Comité et de lui fournir les services à temps plein d'un météorologue et du personnel de soutien ainsi que les services permanents du Coordonnateur du

Comité. Elle a également remercié le Gouvernement japonais pour les services du Centre météorologique régional spécialisé de Tokyo et pour l'appui que le Ministère japonais de l'aménagement du territoire, de l'infrastructure et des transports continue d'apporter.

Groupe d'experts en cyclones tropicaux

283. La Commission était saisie du rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux, transmis sous la forme d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1294) et présenté par le représentant du Groupe.

284. La Commission a pris note avec intérêt des importantes réalisations du Groupe d'experts en 2002 et de sa contribution à l'amélioration des mesures d'atténuation et de préparation en cas de catastrophe (surveillance, prévision et diffusion de l'information sur les cyclones tropicaux et les dangers hydrologiques) et des excellentes relations de coopération entre ses membres dans le cadre des activités en question. Elle s'est dite particulièrement satisfaite de l'amélioration des moyens de surveillance et des échanges de données réalisés entre plusieurs pays membres du Groupe afin d'accroître l'efficacité du système de prévision des inondations dans les bassins fluviaux internationaux, et elle a engagé les membres à renforcer ce type de coopération.

285. La Commission a également pris note de l'enquête approfondie visant à renforcer encore la coopération entre les membres au sujet de l'atténuation des effets des catastrophes causés par les cyclones, qui a été effectuée avec l'aide du secrétariat de la CESAP et en coopération avec l'OMM et le Service d'appui technique du Groupe en 2002-2003; elle s'est félicitée de la décision d'entreprendre les activités prioritaires recommandées par l'enquête ainsi que de l'importance que le Groupe accordait au renforcement des capacités dans toutes les composantes de son programme de travail.

286. Elle a pris note de l'appui apporté par le secrétariat de la CESAP à diverses composantes des activités du Groupe touchant en particulier les éléments hydrologie et planification préalable, et aussi de la précieuse contribution dont l'OMM faisait bénéficier les travaux du Groupe depuis des années.

287. La Commission a remercié le Gouvernement pakistanais d'avoir organisé la treizième session du Groupe à Islamabad en mars 2003 et d'avoir aidé le Groupe en accueillant le Service d'appui technique et en procurant les services d'un coordonnateur et d'un météorologue. Elle a pris note du précieux concours et du soutien que l'Inde continuait d'apporter aux travaux du Groupe, notamment sous la forme des services de prévision du Centre météorologique régional spécialisé de New Delhi. Elle a engagé les pays et institutions donateurs à concourir aux travaux du Groupe et a donné instruction au secrétariat de la CESAP de continuer à lui fournir un appui fonctionnel dans le cadre de son propre programme de travail.

Table ronde ministérielle

VIH/sida

288. La Table ronde ministérielle sur le VIH/sida était divisée en deux parties. Durant la première partie, le Secrétaire exécutif a présenté un montage multimédia sur le thème de l'intégration des préoccupations économiques et sociales, particulièrement le VIH/sida, aux activités visant à faire face aux besoins de la région; cet exposé a été suivi des déclarations de S.E. M. Festus Gontebanye Mogae, président du Botswana, et de M^{me} Nafis Sadik, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le VIH/sida en Asie et dans le Pacifique. La deuxième partie de la Table ronde a été consacrée au dialogue entre les participants.

Le Secrétaire exécutif

289. Le montage multimédia présenté par le Secrétaire exécutif a mis l'accent sur la nécessité d'entreprendre sans attendre une action visant à s'attaquer au VIH/sida en tant que problème de développement. Les principaux messages de son exposé étaient les suivants:

a) Le VIH/sida menaçait de réduire à néant les progrès accomplis dans la région au cours des cinquante dernières années;

b) L'Asie étant la région la plus peuplée du monde, même un faible taux de prévalence s'y traduisait par un nombre colossal d'infections;

c) Pour surmonter le tabou pesant sur les questions liées au VIH/sida (sexualité, toxicomanie, préjugés...), il fallait le courage de débattre ouvertement de ces questions;

d) L'illégalité de certains comportements à haut risque renforçait la propagation du virus;

e) La mobilisation de ressources appropriées, ainsi que la volonté et la détermination des chefs d'État et de gouvernement, étaient des facteurs essentiels pour mener à bien des actions stratégiques et intégrées à plus grande échelle visant à faire reculer la pandémie de VIH/sida.

290. Quatre-vingt quinze pour cent des personnes vivant avec le VIH/sida dans le monde se trouvaient dans les pays en développement. Le sous-développement contribuait directement à la propagation du VIH/sida et en renforçait l'impact sur la situation des pauvres.

291. Pour s'attaquer au VIH/sida en tant que problème de développement, les gouvernements devaient tirer parti de la richesse de l'expérience régionale en ce qui concernait la mise en œuvre parallèle de politiques sociales et économiques visant à améliorer l'existence des individus et à intégrer les préoccupations liées au VIH aux activités de réduction de la pauvreté.

Le Président du Botswana

292. Dans son exposé inaugural, le Président de Botswana a souligné l'étendue et la gravité de la pandémie de VIH/sida en Afrique, une situation qui comportait de nombreux enseignements pour les autres

régions du monde. Le premier de ces enseignements était que la communauté internationale devait mobiliser volonté et ressources pour mettre fin à la propagation du fléau du VIH/sida. La pandémie risquait de décimer des populations importantes, d'accroître la pauvreté et les disparités de revenus entre pays riches et pays pauvres et de se propager rapidement au-delà des frontières.

293. Il a fait remarquer que le VIH/sida affectait directement un des principaux facteurs de production, la main-d'œuvre, en raison de l'absentéisme, de la morbidité et de la mortalité. Cette maladie avait aussi indirectement des conséquences sur le capital et les biens fonciers car la baisse de productivité de la main-d'œuvre ne permettait pas d'optimiser la production. Les pertes d'épargne potentielle liées à la pandémie avaient également des effets négatifs sur les investissements et la croissance économique.

294. Selon son expérience, les dirigeants politiques, à tous les niveaux, avaient un rôle crucial à jouer pour orienter les politiques et les programmes sur le VIH/sida, y affecter davantage de ressources et développer les infrastructures nécessaires à leur mise en œuvre effective. Il a engagé instamment la région de l'Asie et du Pacifique à éviter les erreurs que constituaient l'inertie et l'inaction et à maîtriser l'épidémie de VIH/sida avant qu'il ne soit trop tard. Les faibles taux de prévalence du VIH dans la région offraient encore une certaine latitude aux dirigeants de la région pour influencer sur le cours des choses de façon décisive.

L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'Asie et le Pacifique

295. L'Envoyée spéciale a déclaré que le VIH/sida était une pandémie hors du commun qui appelait une action hors du commun. Toutefois, malgré les nombreuses conférences internationales et réunions nationales consacrées au VIH/sida et de nombreuses déclarations d'engagement à prendre des mesures d'urgence contre ce fléau, les autorités nationales et locales ne semblaient pas encore convaincues.

296. De nombreux dirigeants de la région reconnaissaient la menace que représentait le VIH/sida mais bien peu étaient disposés à briser publiquement le silence et à mettre un terme aux dénégations qui entouraient cette maladie. Selon un mythe répandu, le VIH/sida n'était pas un problème en Asie et l'infection se cantonnait en quelque sorte à des groupes particuliers, tels que les travailleurs du sexe, les toxicomanes par voie intraveineuse et les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes. Ces groupes recevaient peu de sympathie et de soutien de la part de la société dans son ensemble et les préjugés dont ils étaient victimes s'étendaient bien souvent à toutes les personnes touchées par le VIH/sida.

297. L'Envoyée spéciale a souligné qu'il fallait s'intéresser en priorité à la vulnérabilité des filles et des femmes infectées par leurs partenaires masculins. Le fait qu'elles soient exposées à l'infection au VIH constituait une violation de leurs droits humains et une menace pour leur vie et leur santé ainsi que pour leurs enfants. Tout

en la félicitant d'avoir accordé la priorité aux questions relatives au VIH/sida, elle a engagé la CESAP à donner aux filles et aux femmes les moyens de se protéger.

Séance interactive

298. M. Solomoni Naivalu, Ministre fidjien de la santé, a fait une déclaration au nom de M. Lasenia Qarase, Premier Ministre des Fidji.

299. M. Naivalu a attiré l'attention de la Table ronde sur la menace que constituait le VIH/sida dans la région du Pacifique, où la maladie prenait des proportions inquiétantes dans certains pays insulaires. L'OMS estimait que seuls 10% des malades du VIH/sida avaient jusqu'à présent été identifiés dans les pays et zones insulaires du Pacifique. Il était par conséquent préoccupant qu'un bon nombre de personnes propageaient le virus sans en avoir conscience.

300. En outre, M. Naivalu a informé la Table ronde des initiatives prises aux Fidji, telles que la création d'un comité consultatif multisectoriel sur le sida, l'augmentation des crédits budgétaires affectés aux travaux s'y rapportant, ainsi qu'une action ciblée sur les communautés traditionnelles à des fins de prévention de la maladie. Ces initiatives avaient reçu le soutien du Premier Ministre et du Cabinet.

301. La Table ronde était d'accord sur l'importance de la prévention pour inverser la tendance à la propagation de la pandémie. La sensibilisation accrue de l'opinion, l'usage des préservatifs, la réduction des effets préjudiciables des drogues injectables, la lutte contre la stigmatisation et la discrimination, ainsi que l'accès à une protection juridique pour les personnes vivant avec le VIH/sida étaient autant d'éléments essentiels pour le succès de la prévention. Une délégation a informé la Table ronde de l'existence d'une initiative de zone pilote, qui visait à promouvoir une prévention et un traitement de grande ampleur, le renforcement du système de santé publique du pays en question et l'amélioration générale de sa politique sanitaire. Expliquant le rôle que remplissaient l'engagement et la direction politiques, le Président du Botswana a déclaré que les mesures de sensibilisation au VIH/sida avaient commencé à s'enraciner dans son pays après qu'il eut engagé tous les ministres à aborder ce problème dans toutes leurs déclarations publiques.

302. De nombreuses délégations ont souligné qu'il fallait que la prévention du VIH/sida vise les enfants et les jeunes. Elles ont fait remarquer que certains groupes vulnérables, tels que les travailleurs du sexe, les toxicomanes par voie intraveineuse, les migrants et les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes méritaient de recevoir un soutien plus grand que ce n'était le cas actuellement. Il importait également de reconnaître dans un même temps que les jeunes filles et les femmes au foyer couraient aussi le risque d'être contaminées par le VIH du fait des inégalités entre les sexes. Il incombait aux gouvernements de créer des conditions propices permettant à chacun de faire des choix responsables en toute connaissance de cause.

303. Par ailleurs, de nombreuses délégations ont reconnu que combattre la stigmatisation, offrir un traitement et assurer une protection juridique aux personnes vivant avec le VIH/sida ne relevaient pas simplement du domaine des droits de l'homme, mais constituaient des mesures stratégiques de nature à freiner la propagation du VIH. Ce n'est que lorsque les séropositifs et les sidéens ne feraient plus l'objet de discrimination et que traitements et soins seraient disponibles qu'un plus grand nombre de personnes viendraient se soumettre aux tests de dépistage du virus.

304. La Table ronde a discuté de la question de l'accès universel à des services de conseils et à des tests libres se déroulant en toute confidentialité. Certes, les séropositifs et les sidéens avaient droit à la confidentialité, mais leurs partenaires avaient aussi le droit de connaître les résultats des tests de dépistage et de se protéger. La question de savoir si les prestataires de soins de santé devraient être habilités à informer les partenaires des personnes contaminées par le virus présentait certains aspects éthiques qu'il conviendrait de débattre plus avant.

305. Une délégation a lancé une mise en garde contre les répercussions économiques pouvant résulter du VIH/sida, notamment la perte d'avantages économiques pouvant se chiffrer en milliards de dollars des États-Unis. Quant aux répercussions sociales du VIH/sida, on pourrait citer le décuplement du nombre d'enfants rendus orphelins par le décès de leurs parents victimes du VIH/sida.

306. La Table ronde a souligné l'importance de disposer de services complets de soins comprenant l'offre de médicaments antirétroviraux. La Chine, l'Inde et la Thaïlande ont été cités en exemple à propos des bonnes méthodes à suivre pour produire des médicaments antirétroviraux génériques. La Table ronde a demandé aux pays développés d'accroître leur soutien pour que les médicaments deviennent plus abordables et accessibles aux séropositifs, et d'augmenter les ressources financières accordées aux pays frappés par l'épidémie. On a exprimé l'espoir que les médicaments puissent devenir plus facilement disponibles et à un prix plus abordable dans un avenir prévisible grâce à des mécanismes de partage des coûts. La Table ronde s'est réjouie des récents progrès vers un accord de l'OMC en faveur de la production de médicaments antirétroviraux génériques.

307. Un accès aux médicaments génériques facilité pourrait se traduire par une plus grande utilisation volontaire des services de conseils et des tests de dépistage. C'est ainsi qu'au Botswana les antirétroviraux sont devenus disponibles à l'intérieur du pays, mais on s'est alors heurté à une grave pénurie de personnel qualifié et expérimenté ainsi qu'à l'absence de soutien du côté des laboratoires. M. Mogae a recommandé aux nations de l'Asie et du Pacifique d'en tenir compte lors de la planification de leurs programmes futurs.

308. La Table ronde a rendu hommage à la Thaïlande pour ses succès en matière de prévention dus à son projet sur l'emploi à 100% du préservatif et pour la

direction éclairée de ses premiers ministres qui avait permis d'éviter des millions de cas de contamination. La Thaïlande était parvenue à réduire le nombre de cas nouveaux de contamination, qui était passé de 140 000 à 20 000 par an. Elle avait aussi développé son programme de prévention de la transmission périnatale du VIH, qui avait permis de préserver de la contamination des milliers de nourrissons. L'une des nouvelles priorités nationales de la Thaïlande consistait à élargir le programme de trithérapie antirétrovirale de façon à en faire profiter 50 000 personnes vivant avec le VIH/sida. La Thaïlande a, pour sa part, offert de partager ses connaissances et son expérience avec d'autres pays.

309. La République islamique d'Iran a présenté les résultats d'un projet pilote mis en œuvre avec succès dans la province de Kermanshah et dont l'objet était de mettre en place des stratégies permettant d'identifier les personnes infectées par le VIH, leur fournir des services sociaux, gérer le traitement, les soins et le dispositif de soutien pour les personnes vivant avec le VIH/sida et enrayer la propagation de la pandémie au sein de différentes communautés, telles que les familles, la population carcérale et la société. L'OMS a reconnu que ce projet constituait une pratique optimale et on envisageait de l'étendre à tout le pays. La délégation de la République islamique d'Iran a présenté cette pratique optimale aux membres de la CESAP pour référence et pour son adaptation éventuelle dans les pays et zones de la région avec le concours du secrétariat.

310. La Table ronde a appelé à plus de soutien technique de la part du système des Nations Unies dans chaque pays, au renforcement de la coopération entre les pays et au partage d'expérience et de bonnes pratiques, tant à l'intérieur de la région qu'entre la région Asie-Pacifique et l'Afrique. Plusieurs délégations ont instamment prié les organisations internationales et les institutions donatrices de coordonner et de rationaliser leurs interventions de façon à ce que toutes les actions entreprises relèvent d'un programme national unique et qu'on puisse ainsi mieux utiliser les ressources. Le président du Groupe thématique sous-régional des Nations Unies sur le VIH/sida à Bangkok a affirmé sa volonté de fournir un appui technique et financier à la demande des pays.

Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement

311. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue aux participants au deuxième segment de la Table ronde ministérielle, consacré au premier rapport régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement, copublié par la CESAP et le PNUD. En tant qu'animateur de ce segment de la Table ronde, il a présenté brièvement l'initiative conjointe de la CESAP et du PNUD ayant conduit à la publication de ce rapport en juin 2003. Il a fait savoir qu'il avait créé le Centre antipauvreté au sein de son Cabinet pour s'occuper de cette étude et a remercié le PNUD de son précieux appui et de sa coopération. Un court-métrage, s'inspirant du rapport examiné et décrivant les progrès accomplis dans la réalisation de certains des objectifs, a été présenté.

312. L'Administrateur assistant du PNUD a exprimé sa profonde gratitude au Secrétaire exécutif pour la coopération de la CESAP à la rédaction du tout premier rapport régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et il a félicité l'équipe de la CESAP d'avoir réalisé un rapport d'excellente qualité. Il a donné l'assurance que le PNUD continuerait d'apporter son appui et sa coopération pour renforcer le partenariat en vue de la réalisation des objectifs dans la région. Il a fait remarquer que la région avait accompli des progrès extraordinaires en matière de réduction de la pauvreté monétaire mais que la gravité et l'étendue de la pauvreté humaine restaient aussi préoccupantes que jamais. Il a fait part de plusieurs sujets de déception quant aux progrès de la région dans la réalisation des objectifs. Tout d'abord, la région dans son ensemble avait enregistré des résultats peu satisfaisants en matière d'amélioration de la productivité agricole, ce qui s'était traduit par des taux élevés de famine et de malnutrition. Deuxièmement, la qualité de vie des femmes et des enfants ne s'était guère améliorée, et les taux de mortalité infantile et maternelle étaient restés élevés dans de nombreuses parties de la région. Troisièmement, le renforcement des partenariats pour le développement avait progressé à un rythme très lent. Le niveau et l'orientation de l'aide publique au développement avaient été peu satisfaisants en Asie et dans le Pacifique. Il restait encore beaucoup à faire pour réduire ou supprimer les subventions agricoles dans les pays développés.

313. La Table ronde a félicité la CESAP et le PNUD pour la réalisation de cet excellent rapport qui avait contribué utilement à lancer un dialogue politique sur les objectifs du Millénaire pour le développement et fourni un cadre pour les activités de sensibilisation dans la région. Bien que la région ait connu l'une des avancées les plus importantes de toute l'histoire sociale en matière de lutte contre la pauvreté des masses, des problèmes majeurs subsistaient dans les domaines de l'éducation de base, de l'égalité entre les sexes, de la santé juvénile, de la mortalité maternelle et de la durabilité environnementale. Le rapport indiquait qu'entre le début et la fin des années 1990, l'ensemble de la région avait connu une baisse de la pauvreté monétaire générale de 34 à 24%, selon les estimations, et avait bien progressé sur la voie de la réalisation de cet objectif d'ici à 2015. La croissance économique rapide était désignée comme l'un des principaux facteurs expliquant cette réduction rapide de la pauvreté monétaire.

314. La Table ronde a noté que les progrès accomplis dans la réalisation d'autres objectifs concernant la pauvreté non monétaire avaient été moins satisfaisants et très inégaux d'un pays à l'autre et selon la période considérée. Entre le début et la fin des années 1990, la proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale avait diminué de 35 à 31%, mais plus de 100 millions d'enfants de moins de cinq ans étaient modérément ou gravement atteints de malnutrition. Si cette tendance se maintenait, un certain nombre de pays pourraient ne pas atteindre les objectifs en matière de nutrition d'ici à 2015. Quelque 113 millions d'enfants n'allaient pas à l'école et des millions d'autres

interrompaient prématurément leur scolarisation. Les résultats étaient mitigés pour ce qui concernait l'égalité entre les sexes. Plusieurs pays avaient obtenu des résultats impressionnants, mais de nombreux autres éprouvaient encore des difficultés à assurer la participation égale des hommes et des femmes à tous les niveaux d'éducation. La représentation des femmes aux échelons les plus élevés de décision progressait très lentement. Les taux de mortalité infantile étaient élevés dans plusieurs pays et de nombreuses femmes décédaient de complications de la grossesse. La Table ronde a noté que la stratégie la plus efficace était de réduire la pauvreté car les enfants nés dans les ménages pauvres étaient les plus menacés. Fin 2001, quelque 7 millions de personnes vivaient avec le VIH/sida dans l'ensemble de la région. La situation dans certains des pays les plus peuplés était plutôt préoccupante et appelait une attention urgente. La Table ronde a constaté que la plupart des objectifs concernant la durabilité environnementale risquaient de ne pas être atteints. Plus d'un milliard de personnes n'avaient pas accès à l'eau potable et plus de 2 milliards ne bénéficiaient pas de services d'assainissement adéquats. Tout en reconnaissant que la responsabilité d'assurer la réalisation des objectifs incombait au premier chef aux pays de la région, la Table ronde a souligné qu'il fallait renforcer la coopération dans le domaine du développement. À cet égard, elle a exprimé sa déception devant la tendance à la baisse de l'APD et les obstacles à l'accès aux marchés pour les produits agricoles.

315. La Table ronde a noté avec satisfaction que les pays de la région restaient fermement résolus à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a également noté avec satisfaction que de nouveaux dispositifs et initiatives politiques avaient été mis en œuvre par plusieurs pays de la région pour promouvoir le développement humain et réaliser les objectifs. Le Népal avait instauré des plans de dépenses à moyen terme visant

à améliorer la mobilisation et l'utilisation des ressources en vue de la réduction de la pauvreté. L'Indonésie avait pris des mesures de décentralisation visant à réduire encore la pauvreté. Le Bangladesh s'était concentré sur la gouvernance, en investissant dans les capacités humaines et en améliorant les régimes de protection sociale. Le Pakistan avait lancé de petits projets ciblés de lutte contre la pauvreté, avec des résultats encourageants. L'Inde avait désigné l'éducation comme la clé de l'élimination de la pauvreté et mis davantage l'accent sur le développement de l'alphabétisation au niveau national; elle s'était également engagée dans une action de sensibilisation politique visant à arrêter la propagation du VIH/sida. La Chine avait concentré ses ressources sur la réduction de la pauvreté dans les régions isolées en mettant l'accent sur un meilleur accès à l'éducation, à la santé et à l'eau. La Thaïlande cherchait à faire progresser la réalisation des objectifs à un niveau décentralisé en lançant des projets de suivi au niveau provincial. Le Myanmar avait lancé un projet visant à produire des statistiques sur la pauvreté de façon à mieux appréhender la situation en matière de pauvreté dans le pays.

316. La Table ronde a noté avec satisfaction qu'il était essentiel d'adopter une approche orientée sur les résultats pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région, et indiqué que le modèle de développement de l'Asie de l'Est recéléait des enseignements importants à cet égard. Elle a également noté avec satisfaction qu'une conférence internationale sur les objectifs du Millénaire pour le développement serait organisée début 2004 afin de permettre aux pays d'échanger des informations et de s'entraider en vue de la réalisation des objectifs.

317. Concluant la Table ronde, le Secrétaire exécutif a remercié tous les participants pour leur précieuse contribution et les orientations données au secrétariat en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région.

Chapitre III

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION LORS DE LA DEUXIÈME PARTIE DE SA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION

59/1. Suite donnée au niveau régional à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida¹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000, dans laquelle l'Assemblée a adopté la Déclaration du Millénaire, et décidé, entre autres dispositions, d'avoir, d'ici à 2015, arrêté la propagation du VIH/sida, et commencé à inverser la tendance actuelle,

Rappelant également les résolutions de l'Assemblée générale S-26/2, en date du 27 juin 2001, dans laquelle l'Assemblée a adopté sa Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, qui appelle au renforcement des actions régionales de lutte contre le VIH/sida, et 57/299, en date du 20 décembre 2002, relative à la suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire: mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida,

Rappelant en outre sa résolution 57/1 du 25 avril 2001, contenant un appel régional à la lutte contre le VIH/sida en Asie et dans le Pacifique,

Prenant note des mesures prises par les dirigeants de la région de l'Asie et du Pacifique, depuis la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, pour renforcer les actions régionales visant à arrêter la propagation du VIH/sida, notamment la solidarité exprimée à la Réunion ministérielle sur le VIH/sida pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Melbourne (Australie) en octobre 2001,

Constatant que le VIH/sida constitue un problème majeur de développement de notre époque et pourrait réduire à néant une grande partie des progrès sociaux et économiques réalisés dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Prenant note de la nécessité d'adopter une approche durable et multisectorielle pour s'attaquer à ce problème de développement,

Ayant à l'esprit la volonté politique nécessaire pour assurer la mise en œuvre d'une action élargie et intégrée de lutte contre la pandémie de VIH/sida dans la région de la CESAP, laquelle compte trois des pays les plus peuplés au monde, abrite 62% de la population mondiale et plus de 600 millions de jeunes vulnérables au VIH/sida,

Notant avec une inquiétude particulière que les taux d'infection sont toujours élevés parmi les jeunes et qu'il est urgent d'accroître les investissements

dans les stratégies de prévention du VIH/sida chez les jeunes, y compris celles visant à faciliter l'accès aux services de prévention du VIH/sida et à promouvoir des comportements sexuels respectueux et responsables, et de renforcer la mise en œuvre de celles-ci,

1. *Appelle* tous les membres et membres associés:

a) À mettre en œuvre la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session extraordinaire;

b) À s'attaquer au problème de la pandémie de VIH/sida avec une volonté politique au plus haut niveau de prise de décision, notamment en élaborant sans attendre des programmes nationaux plus intégrés et stratégiques, et en renforçant leur exécution;

c) À prendre en considération systématiquement le VIH/sida dans la planification nationale du développement économique et social et à accroître les ressources humaines et financières disponibles pour s'attaquer au niveau national à l'épidémie de VIH/sida en tant que problème majeur de développement;

d) À obtenir les ressources nécessaires, en mobilisant des ressources au niveau national et en encourageant les donateurs à prendre des mesures concrètes pour atteindre l'objectif d'affecter 0,7% de leur produit national brut à l'aide publique au développement et les pays en développement à faire en sorte que cette aide soit utilisée efficacement afin de contribuer à combler le déficit estimé à environ 7 milliards de dollars É.-U. par rapport aux besoins financiers pour la prévention du VIH/sida dans la région de l'Asie et du Pacifique d'ici à 2007;

e) À envisager de maintenir à un niveau élevé les investissements dans la prévention du VIH/sida, même dans les pays où la prévalence de la maladie est faible, étant donné que, si des mesures ne sont pas prises de manière précoce, une faible prévalence aujourd'hui pourrait déboucher sur une épidémie dans un avenir proche;

f) À promouvoir des politiques de prévention de la propagation du VIH/sida par les comportements à haut risque, tels que les rapports sexuels occasionnels, l'utilisation de services sexuels commerciaux, la consommation de drogue par voie intraveineuse, la réutilisation de matériel contaminé par le virus, et l'utilisation de sang et de produits du sang peu sûrs, à réduire les effets multiplicateurs du VIH/sida sur d'autres maladies transmissibles, à

¹ Voir par. 78 à 96 ci-dessus.

améliorer l'accès aux soins et traitements fournis à un coût abordable, et à amplifier les actions couronnées de succès en veillant à maintenir un équilibre en termes d'orientation et d'affectation des ressources entre les activités de prévention du VIH/sida, de traitement de la maladie, et de soins apportés aux personnes vivant avec le VIH/sida;

g) À promouvoir la mise en œuvre d'actions intégrées de prévention du VIH/sida chez les toxicomanes, couplées aux stratégies de prévention de la toxicomanie, en particulier chez les jeunes, et à encourager les membres à appliquer les lois de façon à ne pas favoriser par inadvertance la transmission du VIH;

h) À appuyer les actions visant à s'attaquer aux aspects sexospécifiques de l'épidémie, notamment les actions visant à promouvoir l'émancipation économique et sociale des femmes, à accroître la sensibilité aux questions sexospécifiques et à favoriser l'égalité entre les sexes, afin de renforcer la capacité des femmes à se protéger du VIH;

i) À appuyer les actions visant à réduire le nombre des nouvelles infections parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans;

j) À faciliter et améliorer à l'aide de stratégies spécifiques la prévention du mode de transmission mère-enfant du VIH;

k) À rendre plus accessibles et disponibles aux pauvres les médicaments antirétroviraux et d'autres médicaments ainsi que des possibilités de diagnostic pouvant sauver des vies et jugés essentiels pour permettre aux personnes vivant avec le VIH/sida de continuer à mener une existence satisfaisante;

l) À renforcer l'assistance aux enfants vivant avec le VIH/sida, aux orphelins de parents décédés de maladies liées au sida et aux personnes âgées affectées par le décès de leurs descendants adultes causé par le VIH/sida, afin qu'ils ne souffrent pas davantage de la discrimination et des difficultés économiques;

m) À encourager le secteur privé et les entreprises à jouer un plus grand rôle face au VIH/sida;

2. *Engage* les gouvernements et organismes donateurs, les institutions financières régionales et internationales, les institutions du système des Nations Unies et le secteur privé à participer à la mobilisation pour une action intégrée de lutte contre la pandémie de VIH/sida en tant que problème majeur de développement, notamment en promouvant les bonnes pratiques, en créant un environnement favorable et en appuyant des interventions concrètes visant à prévenir une propagation rapide du VIH/sida dans la région de l'Asie et du Pacifique;

3. *Engage* le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et les institutions

parrainant ce programme à accroître leurs efforts visant à assurer la réalisation des objectifs de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida dans la région de l'Asie et du Pacifique, notamment pour ce qui concerne les jeunes de 15 à 24 ans;

4. *Demande* au Secrétaire exécutif:

a) De renforcer, là où il y a des retards, la mobilisation visant à promouvoir l'exécution des engagements relatifs aux politiques et aux ressources énoncés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida;

b) De renforcer encore la coordination régionale des institutions du système des Nations Unies, sous les auspices de la CESAP et, avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, de promouvoir l'avancement rapide des actions en cours, et d'établir une coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour traiter les questions de réprobation et de discrimination entrant en ligne de compte en matière de prévention et de traitement du VIH/sida, et d'assurer le respect de la dignité humaine des personnes vivant avec le VIH/sida;

c) D'appuyer les organisations sous-régionales et de coopérer avec elles, à leur demande, en vue de renforcer la capacité des sous-régions à faire face au VIH/sida en tant que problème de développement;

d) D'intégrer systématiquement au programme de travail de la CESAP la prévention et le traitement du VIH/sida, ainsi que les soins et l'assistance aux personnes vivant avec cette maladie, notamment au moyen d'activités internationales et de la coopération transfrontalière visant à ralentir la propagation du VIH/sida parmi les groupes rendus particulièrement vulnérables au VIH/sida de par leur comportement, âge, sexe, mobilité et moyens de subsistance, et à l'aide de méthodes telles que la formation aux compétences pratiques visant à améliorer la capacité des groupes vulnérables à adopter des comportements leur permettant de mieux se protéger et protéger les autres afin de ne pas accélérer la propagation du VIH, et l'appui aux groupes d'entraide de personnes vivant avec le VIH/sida;

e) De prendre des mesures visant à renforcer, à la demande des gouvernements, les capacités nationales en vue de s'attaquer efficacement au problème du VIH/sida, notamment la capacité de gérer les problèmes liés aux droits de propriété intellectuelle et d'élaborer des plans stratégiques nationaux de lutte contre la pandémie accompagnés de feuilles de route pour la réalisation des objectifs convenus, et la capacité de la société civile et des organisations non gouvernementales de participer aux actions nationales;

5. *Demande également* au Secrétaire exécutif:

a) De fournir une assistance technique et d'autres formes d'appui aux actions de lutte contre la propagation du VIH/sida dans les pays et zones de la région de la CESAP, particulièrement dans les pays en développement et les pays les moins avancés;

b) De rendre compte à la Commission, à sa soixante et unième session, des progrès accomplis au niveau régional dans l'application de la présente résolution.

5^e séance
4 septembre 2003

59/2. Renforcement de la protection sociale dans la région de l'Asie et du Pacifique²

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant que le Sommet mondial pour le développement social de 1995 avait évoqué la nécessité de s'attaquer d'urgence aux graves problèmes sociaux qui touchent tous les pays, en particulier la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale,

Rappelant également la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial, qui témoignaient d'un consensus sur la nécessité de placer l'être humain au centre des objectifs du développement durable,

Rappelant en outre l'engagement pris par l'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session extraordinaire, tenue en 2000, d'éliminer la pauvreté, de promouvoir le plein-emploi et l'emploi productif, et de favoriser l'intégration sociale afin de construire des sociétés fondées sur la stabilité, la sécurité et l'équité pour tous,

Reconnaissant que, tout en ayant offert des possibilités sans précédent et permis de réaliser des progrès considérables sur la voie de l'élimination de la pauvreté et de l'intégration sociale, la mondialisation, les progrès technologiques et la croissance économique rapide dans certains pays de la région ont aussi été des sources de difficultés majeures pour les populations,

Soulignant que les politiques des pouvoirs publics en matière de protection sociale dans la région devraient aller au-delà de la gestion des crises et renforcer les systèmes de protection sociale dans leur ensemble en envisageant des mesures à long terme, la mise en place de structures institutionnelles ainsi qu'une action collective de la part de tous les membres et membres associés, pour aider les populations de la région à gérer les risques,

Soulignant l'importance de promouvoir des systèmes de protection sociale intégrés, et en particulier la nécessité d'établir des systèmes de protection sociale offrant l'assistance voulue aux

chômeurs, aux pauvres, aux personnes âgées, ainsi qu'aux autres groupes vulnérables,

Réaffirmant que des ressources devraient être mobilisées aux niveaux national et régional aux fins de la protection sociale, afin d'accroître les possibilités d'emploi productif et d'investir dans la valorisation des ressources humaines, le développement de l'esprit d'entreprise et la valorisation de l'aptitude à l'emploi,

1. *Invite* les membres et membres associés à:

a) Renouveler leur engagement de mettre en œuvre la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de 1995;

b) Redoubler d'efforts pour promouvoir l'intégration sociale et instaurer un environnement propice au développement social, en encourageant l'emploi productif et rémunérateur et en éliminant la pauvreté;

2. *Invite également* les membres et membres associés, dans le cadre du renforcement de la protection sociale, à:

a) Mettre l'accent sur la nécessité de continuer, selon les besoins, à affecter des ressources et à augmenter les montants alloués à l'éducation, à la formation professionnelle et à la formation à la gestion, ainsi qu'à la sécurité et à l'hygiène du travail, notamment en renforçant la coopération technique et la collaboration avec le secteur privé dans ces domaines;

b) Mettre l'accent sur la nécessité d'améliorer les méthodes de collecte et d'analyse des données fondamentales relatives à l'emploi, en les ventilant notamment par âge, par sexe et par catégorie socioéconomique pertinente, en fonction du contexte national, y compris en ce qui concerne les secteurs non structuré, agricole et tertiaire, ainsi que les nouvelles formes d'emploi, et évaluer la faisabilité de mettre au point des mécanismes permettant de mesurer l'ampleur du travail non rémunéré, et de les améliorer;

c) Envisager de mettre au point, selon les besoins, des mécanismes destinés à répondre aux besoins des pauvres et des groupes vulnérables, en tenant compte des ressources disponibles;

d) Renforcer, le cas échéant, les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les autres parties concernées par les questions d'aide et de protection sociales;

3. *Demande* au Secrétaire exécutif:

a) D'élaborer un programme de travail global privilégiant l'action, en consultation avec les membres et membres associés et après avoir obtenu leur accord;

² Voir par. 247 à 252 ci-dessus.

b) D'aider les membres et membres associés à élaborer des politiques de protection sociale prévoyant notamment le développement de la collecte et de l'analyse des données relatives à l'emploi;

c) De promouvoir la mise en commun des données d'expérience et l'apprentissage des pratiques optimales en matière d'intégration sociale au sein de la région de la CESAP, en coordination et en collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales;

d) De continuer d'apporter une attention particulière aux groupes défavorisés, marginalisés et professionnellement non qualifiés dans l'élaboration de son programme de travail pour 2004;

4. *Demande également* au Secrétaire exécutif de faire rapport à la Commission, à sa soixantième session, sur l'application de la présente résolution.

5^e séance
4 septembre 2003

59/3. Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique durant la Décennie pour les handicapés (2003-2012)³

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 58/4 du 22 mai 2002, relative à la promotion d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique au XXI^e siècle, dans laquelle elle a proclamé la prolongation de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002) pour une période de dix ans supplémentaires (2003-2012),

Rappelant également le succès de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour la clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002), organisée à Otsu (Préfecture de Shiga, Japon) du 25 au 28 octobre 2002 sous l'égide du Gouvernement japonais, de la Préfecture de Shiga et de la Municipalité d'Otsu, et l'adoption par cette réunion du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique,

Constatant que le Cadre d'action de Biwako recense les sept domaines prioritaires suivants: organisations d'entraide des handicapés et associations de familles et de parents de handicapés; femmes handicapées; dépistage précoce, intervention précoce et

éducation; formation et emploi, y compris le travail indépendant; accès aux environnements bâtis et aux transports publics; accès à l'information et aux communications, y compris les technologies de l'information et de la communication et les technologies d'aide aux handicapés; et dépaupérisation par le renforcement des capacités, la sécurité sociale et les programmes visant à promouvoir des moyens d'existence durables,

Notant que la communauté internationale a affirmé son engagement en faveur du développement économique et social malgré une mondialisation rapide en adoptant la résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000, intitulée «Déclaration du Millénaire», laquelle incarnait un nombre important d'engagements clairs, notamment sur l'égalité des sexes, l'éducation pour tous et l'élimination de la pauvreté, visant à améliorer le sort de l'humanité au XXI^e siècle,

Notant que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement ont estimé que si les handicapés n'étaient pas intégrés au processus global de développement, il serait extrêmement difficile de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 ou de donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici à la même date, comme convenu lors du Sommet du Millénaire en septembre 2000, et conformément aux engagements de ces deux institutions à intégrer les questions liées à l'invalidité à leurs efforts d'élimination de la pauvreté,

Prenant note des délibérations de la première session du Comité ad hoc sur la Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés, créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/168 du 19 décembre 2001,

Se félicitant de l'adhésion du Gouvernement afghan en tant que quarante-deuxième signataire de la Proclamation concernant la pleine participation et l'égalité des handicapés dans la région de l'Asie et du Pacifique, à la réunion intergouvernementale de haut niveau tenue en octobre 2002, ainsi que l'adhésion, le 3 décembre 2002, de l'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie en tant que quarante-troisième signataire de la Proclamation,

Notant avec satisfaction les contributions des gouvernements et de la société civile au fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002),

1. *Prend note* du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique;

2. *Demande* à tous les membres et membres associés d'appuyer l'application du Cadre d'action de Biwako au niveau national au moyen

³ Voir par. 255 à 257 ci-dessus.

d'activités de sensibilisation, de politiques appropriées, d'autres mesures et de l'affectation de ressources dans la mesure des capacités nationales, et dans le cadre de la coopération et des partenariats internationaux, notamment par le transfert de ressources et de technologies selon les besoins;

3. *Prie instamment* les gouvernements de la région qui ne l'ont pas encore fait de signer la Proclamation concernant la pleine participation et l'égalité des handicapés dans la région de l'Asie et du Pacifique;

4. *Invite* tous les gouvernements, les organismes donateurs et le secteur privé à continuer de contribuer au fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique dans le cadre de la prolongation de la Décennie (2003-2012), afin d'assurer l'application effective du Cadre d'action de Biwako;

5. *Invite en outre* le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale du Travail et d'autres organes et organismes compétents des Nations Unies, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, et les organisations de la société civile, en étroite coopération avec la CESAP, à renforcer leur appui au développement des capacités nationales en vue de l'application effective du Cadre d'action de Biwako;

6. *Demande* au Secrétaire exécutif:

a) D'accorder une attention particulière, en collaboration avec tous les bureaux, organes et institutions compétents du système des Nations Unies et la société civile, à la mise en œuvre d'activités régionales destinées à appuyer l'application du Cadre d'action de Biwako;

b) De considérer le Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés comme un partenaire de la CESAP pour les questions d'invalidité, et d'assurer une étroite collaboration entre la CESAP et le Centre en vue de promouvoir l'autonomisation des handicapés et une société sans obstacles dans la région de l'Asie et du Pacifique, afin d'assurer durablement l'application du Cadre d'action de Biwako;

c) D'aider les gouvernements, à leur demande, à réaliser les objectifs du Cadre d'action de Biwako, notamment dans les domaines suivants: statistiques, technologies de l'information et de la communication, environnement urbain et rural, transports publics, réduction de la pauvreté, questions sexospécifiques et développement, et éducation des enfants et des jeunes handicapés;

d) De fournir une assistance technique aux gouvernements de la région afin de les aider à mettre sur pied un cadre régional en vue de l'examen d'une convention internationale relative aux droits et à la dignité des handicapés, en organisant des réunions et des ateliers de formation régionaux;

e) De rendre compte à la Commission, à sa soixante-quatrième session, de l'examen à mi-parcours de l'application de la présente résolution.

5^e séance
4 septembre 2003

59/4. Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010⁴

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement, qui visent notamment à l'élimination de la pauvreté,

Rappelant également la résolution 55/279 de l'Assemblée générale, en date du 12 juillet 2001, dans laquelle l'Assemblée souscrivait à la Déclaration de Bruxelles et au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010,

Reconnaissant les préoccupations propres aux pays les moins avancés qui ont été mises en évidence dans le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et la Déclaration ministérielle adoptée par la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC,

Se félicitant de l'établissement, par le Secrétaire général, d'un fonds d'affectation spéciale destiné à financer les activités du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et que l'Assemblée générale ait invité, dans sa résolution 57/276 du 20 décembre 2002, les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale, en particulier aux fins de l'application du Programme d'action aux niveaux national, sous-régional et international,

Sachant que 13 des 49 pays les moins avancés, dont beaucoup sont des pays en développement sans littoral ou des petits États insulaires en développement, sont situés en Asie et dans le Pacifique,

1. *Réaffirme* qu'elle soutient sans réserve la pleine réalisation des sept engagements pris lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010, ainsi que les recommandations issues des conférences internationales consacrées aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement;

⁴ Voir par. 258 à 264 ci-dessus.

2. *Réaffirme en outre* que c'est aux pays les moins avancés qu'il appartient au premier chef d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques efficaces visant à promouvoir une croissance économique et un développement durables;

3. *Réaffirme également* son plein appui au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour son action visant à assurer une mobilisation et une coordination totales de toutes les parties prenantes en vue de la mise en œuvre du Programme d'action, qui constitue la base de la coopération régionale en faveur des pays les moins avancés;

4. *Souligne* que le succès de la mise en œuvre du Programme d'action passe par le partage des responsabilités et le renforcement des partenariats, y compris avec la société civile et le secteur privé, et invite tous les membres et membres associés, ainsi que les organisations sous-régionales, régionales et internationales à soutenir les efforts des pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique;

5. *Demande* au Secrétaire exécutif, agissant en coordination étroite avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions spécialisées:

a) De veiller à ce que les volets du programme de travail correspondant aux thèmes de la réduction de la pauvreté, de la gestion de la mondialisation et des problèmes sociaux émergents, intègrent les priorités et les engagements s'y rapportant qui figurent dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010, conformément aux résolutions 56/227, en date du 24 décembre 2001, et 57/276, en date du 20 décembre 2002, de l'Assemblée générale;

b) D'examiner, d'analyser et de diffuser, chaque année, les informations relatives aux faits économiques et sociaux survenus dans les pays les moins avancés, conformément au Programme d'action;

c) D'aider les pays les moins avancés, le cas échéant, à élaborer des stratégies et des politiques de développement sectoriel appropriées, en tenant dûment compte des circonstances et contraintes diverses en matière de développement auxquelles ils doivent faire face, conformément au Programme d'action;

d) De procéder, en 2005, à un examen à mi-parcours de la mise en œuvre au niveau régional du Programme d'action, afin d'examiner les faits nouveaux ayant eu des incidences sur les pays intéressés depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

6. *Demande également* au Secrétaire exécutif de faire rapport à la Commission, à sa soixante et unième session, sur l'application de la présente résolution.

5^e séance
4 septembre 2003

Annexe I

**ÉTAT DES INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DES MESURES
ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION**

1. Les résolutions adoptées par la Commission à sa cinquante-neuvième session n'entraîneront pas de coûts supplémentaires au regard du budget ordinaire de l'ONU.
2. Il conviendra de se procurer des ressources extrabudgétaires pour mettre en œuvre les activités prévues dans les résolutions adoptées à la cinquante-neuvième session de la Commission.

Annexe II

**DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA COMMISSION AU
COURS DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA SESSION
(CLASSÉS PAR POINT DE L'ORDRE DU JOUR)**

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>	<i>Cote</i>
1 c)	Ordre du jour provisoire	E/ESCAP/L.153
	Ordre du jour provisoire annoté	E/ESCAP/L.154
2 a)	Rapport sur la situation économique actuelle de la région et problèmes de politique générale	E/ESCAP/1266/Rev.1 et Corr.1
2 b)	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région	E/ESCAP/1267
3 a)	Application de la résolution 58/1 de la Commission relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission	E/ESCAP/1283 et Corr.1
3 b)	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	E/ESCAP/1288 et Add.1 et 2
3 c)	Résultat de l'évaluation des institutions régionales (CAPTT, ISAP et CERECES)	E/ESCAP/1299
	Résultat de l'évaluation du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique	E/ESCAP/1300
	Rapport sur le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	E/ESCAP/1278
	Rapport sur l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	E/ESCAP/1270
	Rapport du Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique	E/ESCAP/1272
4	Thème de la soixantième session de la Commission	E/ESCAP/1301
5 a)	Réduction de la pauvreté: évolution, questions et stratégies	E/ESCAP/1268/Rev.1
	Rapport du Comité de statistique sur sa treizième session	E/ESCAP/1269
5 b)	Questions et faits nouveaux au niveau régional	E/ESCAP/1273
	Progrès réalisés dans l'application des résolutions ayant un rapport avec le thème de la gestion de la mondialisation	E/ESCAP/1297

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>	<i>Cote</i>
	Rapport du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel sur sa quatrième session	E/ESCAP/1274
	Rapport du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles sur sa quatrième session	E/ESCAP/1275
	Rapport sur le suivi régional du Plan d'application du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable	E/ESCAP/1302
	Rapport du Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale sur sa quatorzième session	E/ESCAP/1276
	Rapport sur le Centre Asie-Pacifique du génie et de la machine agricoles	E/ESCAP/1277/Rev.1
5 c)	Problèmes sociaux émergents: tendances et méthodes – une approche du développement social fondée sur les droits	E/ESCAP/1279
	Rapport de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	E/ESCAP/1271 et Corr.1
	Stratégie de mise en œuvre de Shanghai: Stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique (1999)	E/ESCAP/1280
	Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour la clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002)	E/ESCAP/1281
6	Rapport de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique sur sa sixième session	E/ESCAP/1303 et Corr.1
7	Rapport du Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique	E/ESCAP/1290
	Rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est	E/ESCAP/1291/Rev.1
	Rapport de la Commission du Mékong	E/ESCAP/1292
	Rapport du Comité des typhons	E/ESCAP/1293
	Rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux	E/ESCAP/1294

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra..

ISSN: 0252 - 2284

ISBN: 92-1-880038-8

Imprimé par la CESAP à Bangkok
Octobre 2003



9 789218 800381

Publication des Nations Unies

E/2003/39/Add.1

E/ESCAP/1298/Add.1